



Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique de l'Est

Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique de l'Est



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Union africaine



Banque africaine de
développement

Commandes

Pour commander des exemplaires du rapport *Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique de l'Est* de la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter:

Publications
Commission économique pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

© Commission économique pour l'Afrique, 2015
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage: octobre 2015

ISBN: 978-99944-61-93-6
eISBN: 978-99944-62-93-7

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par la Section des publications de la CEA.
Photographies de la page de couverture: UN Photo/Tim McKulka, Stock.xchng/Lars Sundstrom, Robert Parzychowski, Nate Brelsford, UN Photo/Fred Noy, Stock.xchng/Patrick Hajzler, UN Photo/Martine Perret, Stock.xchng/Robert Linder.

Table des matières

Acronymes et abréviations	iii
Remerciements	v
Résumé	vi
1. Introduction	1
1.1 Contexte	1
1.2 Méthodologie	3
1.3 Structure du rapport	3
2. Les grands enjeux du développement durable dans la sous-région de l'Afrique de l'Est	4
2.1 Aperçu de la sous-région	4
2.2 Les grands enjeux du développement durable et les opportunités existant dans la sous-région	7
2.2.1 Défis en matière de développement économique	7
2.2.2 Défis en matière de développement social	17
2.2.3 Gestion des ressources environnementales et naturelles : défis prioritaires	26
2.2.4 Gouvernance, paix et sécurité	34
2.2.5 Résumé des défis du développement durable dans la sous-région	36
2.2.6 Opportunités dans la sous-région de l'Afrique de l'Est	38
3. Thèmes prioritaires du développement durable	40
3.1 Priorités nationales en matière de développement durable	40
3.2 Priorités sous-régionales en matière de développement durable	41
3.2.1 Priorités économiques	41
3.2.2 Priorités sociales	42
3.2.3 Priorités environnementales	42
4. Buts, objectifs et indicateurs en matière de développement durable	44
5. Conclusion et recommandations	49
5.1 Conclusion	49
5.2 Recommandations	49
Références	51

Liste de tableaux

Tableau 1 : Croissance du PIB dans la sous-région de l'Afrique de l'Est, 2010-2012 (variation annuelle en %)	8
Tableau 2 : Production céréalière dans la sous-région de l'Afrique de l'Est (2002-2011)	13
Tableau 3 : Indicateurs affectant la sécurité alimentaire dans la sous-région de l'Afrique de l'Est	14
Tableau 4 : Indicateurs de développement humain et leurs sous-composantes dans la sous-région de l'Afrique de l'Est	19
Tableau 5 : Estimations démographiques	20
Tableau 6 : Indicateurs de santé retenus dans la sous-région de l'Afrique de l'Est	23
Tableau 7 : Taux d'alphabétisation des adultes et indicateurs d'inégalités dans la sous-région de l'Afrique de l'Est	25
Tableau 8 : Pourcentage de la population ayant accès à l'eau et aux installations sanitaires	26
Tableau 9 : Indicateurs de la désertification dans la sous-région de l'Afrique de l'Est	31
Tableau 10 : Utilisation de sources d'énergie pour la cuisson dans la sous-région de l'Afrique orientale	32
Tableau 11 : Accès à l'électricité dans la sous-région de l'Afrique de l'Est	33
Tableau 12 : Les défis du développement durable et leurs implications	37
Tableau 13 : Thèmes du développement durable et actions prioritaires	43
Tableau 14 : Buts, objectifs et indicateurs proposés en matière de développement durable pour la sous-région de l'Afrique de l'Est	44

Acronymes et abréviations

AEM	Accords environnementaux multilatéraux
APD	Aide publique au développement
ARV	Antirétroviraux
BAD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CER	Communauté économique régionale
CMED	Commission mondiale sur l'environnement et le développement
CNUDD	Conférence des Nations unies sur le développement durable
COMESA	Marché commun pour l'Afrique orientale et australe
CRSI	Conseil pour la recherche scientifique et industrielle
CUA	Commission de l'Union africaine
DD	Développement durable
DfID	Département pour le développement international
DH	Développement humain
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
EPIN	Évaluation des politiques et des institutions nationales
FAFS	Cadre pour la sécurité alimentaire africaine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARA	Forum pour la recherche agricole en Afrique
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GCAP	Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres
GES	Gaz à effet de serre
GHI	Indice de la faim dans le monde
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique
GAFSP	Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire

IAASTD	Évaluation internationale des sciences et technologies agricoles pour le développement
ICA	Indicateurs de capacités en Afrique
IDH	Indice de développement humain
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies
PAC	Politique agricole commune
PAS	Programmes d'ajustement structurel
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PMJ	Plan de mise en œuvre de Johannesburg
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	Parité de pouvoir d'achat
R&D	Recherche-développement
RDC	République démocratique du Congo
RICA	Rapport sur les indicateurs de capacités en Afrique
RRA	Réunion régionale d'application
SCC	Scénario de changement climatique
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SIPC	Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Remerciements

Le présent Rapport sur les objectifs de développement durable (ODD) pour la sous-région de l'Afrique de l'Est a été établi dans le cadre des consultations africaines sur le Programme de développement pour l'après-2015 et des processus de suivi post-Rio +20. L'équipe de rédaction du Rapport a bénéficié des conseils de Fatima Denton, Directrice de la Division des initiatives spéciales de la CEA, d'Antonio Pedro, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est, et d'Aida Opoku-Mensah, Conseiller spécial du Secrétaire exécutif de la CEA pour les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le Programme de développement pour l'après-2015.

L'équipe du Rapport était composée de : Isatou Gaye (chef d'équipe), Daya Bragante, Yohannes Hailu, Richard Osaliya, Charles Akol, Benjamin Banda, Andrew Allieu, Yacouba Gnegne, Somlanare Romuald Kinda, Mathilde Closset, Bartholomew Armah et Mama Keita, de la CEA ; Albert Dayitwa Eko, Gilles Ogandaga, Dossina Yeo et Selamawit Mussie de la CUA ; et Anthony Nyong, Mwila Musole Musumali, Mbarack Diop et Aimee Bella Corbin de la BAD.

L'équipe tient à exprimer sa gratitude à Richard Ngendahayo d'Eco Design and Protection Ltd pour avoir contribué à la réalisation du rapport, et à tout le personnel de la CEA, de la CUA et de la BAD pour leurs commentaires utiles. Le rapport a également bénéficié des commentaires et des apports constructifs des participants à la réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les ODD organisée du 31 octobre au 5 novembre 2013 par la CEA, en collaboration avec la CUA et la BAD.

L'équipe est reconnaissante pour le précieux appui administratif et logistique fourni par Martha Messele, Tsigereda Assayehegn, Helina Abye, Yealemzer Yilma, Rahel Menda, Asnakech Megersa, Hidat Mebratu, Gezahegn Shiferaw et Tariku Agogi de la CEA.

Enfin, l'équipe remercie Demba Diarra, chef de la Section des publications et de la documentation de la CEA, et son équipe composée de Marcel Ngoma-Mouaya, Teshome Yohannes et Charles Ndungu, entre autres, pour leur gestion efficace des processus de rédaction, de traitement de texte, de révision, de conception et d'impression.

Résumé

Le présent rapport sur les objectifs de développement durable (ODD) pour la sous-région de l'Afrique de l'Est est l'un des cinq rapports sous-régionaux élaborés dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015 et des processus de suivi post-Rio +20. Les rapports sous-régionaux ainsi que le rapport régional de l'Afrique sont destinés à guider la participation des pays africains au processus mondial des ODD pour faire en sorte que les objectifs convenus soient en adéquation avec les priorités de développement durable de la région. Tous les rapports ont été présentés à la réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les ODD, qui a été organisée conjointement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD), du 31 octobre au 5 novembre 2013. La réunion a adopté son document final à titre de contribution technique pour examen par le Comité de haut niveau de l'Afrique sur le Programme de développement pour l'après-2015.

La sous-région de l'Afrique de l'Est comprend 14 pays qui sont situés soit dans la région des Grands Lacs, soit dans la Corne de l'Afrique ou dans les îles de l'océan Indien. Ces pays sont confrontés à des défis économiques, sociaux et environnementaux similaires et sont tous préoccupés quant à la probabilité de ne pas atteindre toutes les cibles fixées dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Cependant, au cours des six dernières années, la sous-région a connu une croissance économique impressionnante en dépit de la crise financière mondiale. Le taux de croissance moyen du PIB de la sous-région durant la période 2010-2013 était d'environ 5 %, l'Éthiopie affichant la croissance la plus rapide, avec une moyenne d'environ 8,2 %. Le Soudan du Sud a enregistré un taux de croissance de 4 % en 2010, mais l'arrêt de la production de pétrole a par la suite entraîné une baisse de 48 % du PIB. Globalement, la croissance sous-régionale a progressé légèrement pour atteindre 5,7 % en 2012, soit, une hausse de 0,5 % par rapport aux 5,2 % enregistrés en 2011. La lenteur des progrès est largement attribuable à l'inertie continue de l'économie mondiale, mais il était prévu que la croissance du PIB réel en Afrique de l'Est se renforce davantage en 2014. La croissance est désormais alimentée principalement par les secteurs des services, de la construction et des transports. À quelques exceptions près, la performance agricole reste faible et les variations de la demande et du prix des produits de base tels que les minéraux, affectent les pays qui en dépendent.

Pour permettre aux pays de réaliser une croissance inclusive durable, l'accent devrait être mis sur la valeur ajoutée et la diversification des activités économiques. Outre des stratégies macroéconomiques et sectorielles appropriées, la sous-région a besoin, entre autres, d'investir dans les infrastructures, le capital humain, l'amélioration de la mobilisation des ressources nationales, les réformes de marché, les mesures incitatives pour soutenir l'emploi du secteur privé, et l'accroissement de la productivité pour s'attaquer au taux de chômage élevé et accélérer les progrès vers le développement durable.

Bien que la sous-région ait enregistré une croissance économique appréciable au cours des dernières années, cela ne s'est pas traduit par un développement humain du fait que presque tous les pays, sauf les Seychelles, ont affiché un faible indice de développement humain, variant entre 0,316 et 0,773. Ainsi, la sous-région est confrontée à une croissance économique inéquitable, à l'inégalité, et à des taux de pauvreté et de chômage élevés.

Néanmoins, les pays de l'Afrique de l'Est se sont efforcés de faire face aux préoccupations sociales et de fournir des services sociaux à leurs peuples, notamment en améliorant l'accès à l'éducation grâce à l'instauration de l'éducation gratuite dans certains pays, et en remédiant aux problèmes liés à la santé. Cependant, la sous-région reste confrontée à des défis sociaux tels que la forte pression démographique, l'insécurité alimentaire et la faim persistante, les taux élevés d'analphabétisme, la mauvaise santé et la prévalence de maladies comme le VIH/sida. Les collectivités pauvres qui vivent dans les zones arides de la Corne de l'Afrique, sont particulièrement vulnérables à la famine.

Les problèmes environnementaux comptent parmi les plus grands défis du développement durable en Afrique de l'Est. Des efforts ont été déployés pour élaborer et promouvoir des cadres de politique générale respectueux de l'environnement, et relever les défis environnementaux spécifiques tels que la déforestation, la sécheresse et la pollution. Il en est résulté une amélioration de la fertilité des sols, une régénération du couvert forestier dans certains pays - au Rwanda, par exemple - et une réduction de la pollution dans d'autres pays comme le Kenya. D'autres défis environnementaux comprennent l'approvisionnement non fiable en énergie et l'intensification de la désertification, lesquels sont principalement attribuables à des taux élevés de déforestation dans les régions où le bois combustible est la principale source d'énergie. La sous-région subit de plus en plus les impacts des phénomènes climatiques extrêmes, en particulier les sécheresses, les inondations et l'irrégularité des précipitations.

Les pays de la sous-région ont enregistré des progrès considérables dans la mise en place de systèmes de gouvernance démocratiques, notamment en tenant régulièrement des élections, des préoccupations subsistent cependant quant à l'insécurité, et davantage d'efforts sont nécessaires pour y forger une paix durable. Les guerres civiles, les conflits transfrontaliers, les conflits sociaux, les actes de piraterie et le trafic d'armes, et des démocraties fragiles sont des aspects qui doivent être abordés pour permettre aux pays et à leurs populations de concentrer leurs ressources et leurs énergies sur le développement durable.

Malgré ces défis, l'Afrique de l'Est recèle de nombreuses opportunités et dispose surtout d'importantes ressources naturelles, dont : des terres fertiles qui pourraient soutenir l'agriculture intensive et mécanisée ; des forêts et des parcs nationaux ; des réserves de pétrole prouvées dans des pays comme l'Ouganda, le Soudan du Sud, le Kenya et la République démocratique du Congo (RDC) ; et des minéraux tels que l'or, les diamants, le wolfram et l'étain. Il y a également de vastes ressources en eau qui pourraient être utilisées pour la production hydroélectrique. Il existe aussi des opportunités grâce à l'intégration régionale à travers les CER (IGAD, EAC, COMESA et CEPGL, par exemple) ; et grâce aux stratégies et aux programmes de développement mis en œuvre actuellement dans les pays et les CER, lesquels facilitent l'intervention rapide face à certains défis sous-régionaux et font progresser de nouvelles initiatives de développement. En outre, le fort taux d'urbanisation offre la possibilité de relever les défis environnementaux, sociaux et économiques grâce au remembrement dans les zones rurales et au développement des compétences de la population urbaine pour lui permettre de trouver des emplois.

En travaillant ensemble pour élaborer et mettre en œuvre des programmes collectifs, les pays peuvent exploiter les opportunités qui s'offrent à eux et relever les défis et les pressions qui entravent le développement dans la sous-région. Surtout dans le contexte où les initiatives au niveau des pays n'ont pas donné les résultats escomptés, les économies restent fortement interdépendantes, et les processus environnementaux et écologiques ne respectent pas les frontières politiques.

Les priorités suivantes ont été identifiées dans les politiques, stratégies, plans et autres rapports des pays de l'Afrique de l'Est et des CER : assurer la croissance économique ; renforcer les capacités de création de richesses et d'emplois ; développer des sources d'énergie plus propres ; lutter contre la dégradation des terres et la perte des ressources forestières ; préserver la biodiversité, et promouvoir la participation plus large et l'inclusion des citoyens, du secteur privé et de la société civile. Les priorités comprennent aussi la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Pour relever les défis économiques, l'attention devrait être portée aux moyens de réduire la dépendance vis-à-vis des ressources naturelles, en particulier les ressources non renouvelables. La pression constante exercée par la population sur les ressources, notamment les terres agricoles, entraînera une baisse de la productivité, ce qui aura comme conséquence l'insécurité alimentaire.

La pauvreté est l'un des défis sociaux les plus urgents face à la réalisation du développement durable, en particulier chez les femmes et d'autres groupes sociaux vulnérables. Le développement ne peut devenir durable sans l'éradication de la pauvreté. Les pays de la sous-région devraient se concentrer sur la réduction de la pauvreté en lançant des programmes qui permettraient aux groupes vulnérables de s'engager dans des activités génératrices de revenus.

L'insécurité alimentaire doit également être abordée car cette situation a été aggravée par la hausse des prix des produits de base sur les marchés mondiaux, les sécheresses prolongées dans la Corne de l'Afrique, la dégradation des terres et le changement climatique, entre autres. La forte proportion de la population touchée par la sécheresse et les inondations et la volatilité des prix alimentaires illustre à quel point les systèmes alimentaires sont instables et vulnérables en Afrique de l'Est. Les conséquences de l'insécurité alimentaire comprennent notamment la sous-alimentation, accompagnée de ses nombreux effets négatifs sur la santé humaine, les pauvres étant les plus gravement touchés.

Pour relever les défis et poursuivre le développement durable d'une manière ciblée et cohérente, sept objectifs de développement durable ODD assortis de cibles et d'indicateurs correspondants, couvrant un éventail de priorités économiques, sociales, environnementales et de gouvernance, ont été répertoriés pour la sous-région. Les objectifs suivants, à réaliser dans un délai de 15 ans, devraient donc être atteints d'ici 2030 : réduire l'extrême pauvreté ; assurer la sécurité alimentaire et une offre alimentaire durable ; réduire le taux de chômage ; augmenter et améliorer les infrastructures existantes ; améliorer l'accès aux services de santé ; améliorer les établissements d'enseignement ; promouvoir l'utilisation efficace des ressources naturelles ; et inverser la dégradation de l'environnement.

Une approche holistique est nécessaire pour traduire les buts et les objectifs proposés en des résultats concrets en matière de développement durable, et respecter les engagements régionaux et internationaux pour relever les défis et exploiter les opportunités.

Les mesures suivantes sont recommandées. Les pays devraient :

- (i) S'engager à mobiliser et allouer une part significative et croissante des ressources financières publiques au développement durable ;
- (ii) Intégrer effectivement le développement durable dans les politiques, stratégies et programmes de développement sous-régionaux et nationaux ;
- (iii) Mettre en place des plates-formes pour permettre le partage d'expériences et la transposition à plus grande échelle des meilleures pratiques ;
- (iv) Renforcer les mécanismes pour assurer l'engagement et la participation efficaces des acteurs infranationaux et des communautés locales ;
- (v) Renforcer les programmes d'enseignement et de sensibilisation formels et non formels au titre du développement durable ;
- (vi) Créer des centres de développement durable, y compris des instituts de formation pour l'amélioration des connaissances et des compétences ;
- (vii) Créer un environnement propice à la participation du secteur privé aux initiatives de développement durable ; et
- (viii) Enforcer les arrangements institutionnels pour le développement durable aux niveaux sous-régional et national ; assurer la collaboration et la coordination entre les diverses organisations à tous les niveaux afin d'harmoniser les interventions et de promouvoir l'échange des meilleures pratiques et la mise en réseau des connaissances.

1. Introduction

1.1 Contexte

Le nécessité d'élaborer des objectifs de développement durable (ODD) à buts précis, permettant ainsi des actions ciblées et cohérentes au titre du développement durable aux niveaux mondial, régional, national et local, était l'un des engagements principaux pris à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) (Rio de Janeiro, Brésil, 20-22 juin 2012). Prise de conscience qui a été reflétée dans le document final, « *L'avenir que nous voulons* »,¹ tout comme le fait reconnu lors de la Conférence, que ces objectifs devaient être en accord avec, et intégrés au programme de développement des Nations Unies pour la période s'étendant au-delà de 2015.

Afin d'élaborer des ODD de portée mondiale pour adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, Rio +20 a décidé de créer un processus intergouvernemental transparent sur les ODD, ouvert à toutes les parties prenantes. Un Groupe de travail ouvert sur les ODD (GTO), composé de 30 représentants désignés par les États membres des cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies, a donc été mis sur pied. Ce Groupe a été chargé de proposer des ODD prenant en compte les dimensions sociale, économique, environnementale ainsi que les liens les unissant, et d'élaborer des cibles et des indicateurs précis et spécifiques permettant aux divers pays d'évaluer les progrès réalisés au regard de ces objectifs.

Afin d'assurer un processus d'élaboration d'ODD efficace et ouvert, lors de Rio+20, il a été demandé aux Nations Unies de fournir la contribution et l'appui nécessaires aux travaux du GTO, et d'aider ses commissions régionales dans la collecte et la compilation des contributions au niveau national qui alimenteront cette initiative mondiale.

Dans le sillage de Rio+20, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), a organisé une réunion d'application régionale pour l'Afrique (Africa-RIM) en novembre 2012 afin d'examiner les conclusions de Rio+20 ainsi que leurs implications en Afrique. Lors de cette réunion multipartite, le Document final de l'Africa-RIM pour les processus de suivi post-Rio+20 a été adopté dans la perspective de la vingtième session de la Commission du développement durable (CDD-20). Cette réunion a, notamment :

- (i) Reconnu le rôle important que les objectifs de développement durable, fondés sur la Déclaration du Millénaire, Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, pourraient jouer dans la réalisation d'un développement durable, conforme et intégré au programme de développement pour l'après-2015 ;
- (ii) Réaffirmé le fait que les objectifs de développement durable devraient être fondés sur les Principes de Rio ;
- (iii) Jugé essentiel que les objectifs de développement durable complètent les Objectifs du Millénaire pour le développement plutôt que de s'y substituer ; et
- (iv) A convenu que les buts, cibles et indicateurs devraient être sous-tendus par la conclusion des consultations dans la région de l'Afrique concernant le programme de développement pour l'après-2015 et par la publication du Rapport sur le développement durable en Afrique.

En vue d'assurer l'efficacité et la bonne coordination du processus de mise en œuvre des ODD, la communauté internationale a été invitée par Africa-RIM à apporter son appui à la région pour permettre la mise en place d'un processus de consultation efficace, élargi et partant de la base vers le sommet autour de l'élaboration

¹ Réunion d'application régionale pour l'Afrique, document final, 2012.

des objectifs de développement durable.² Le but principal de cet appel est de garantir une appropriation vraiment africaine et de préparer la région de manière efficace à s'exprimer d'une seule voix et se joindre au soutien international aux ODD en conformité avec les priorités de développement durable de l'Afrique.

En plus de cela, la CEA, la CUA, la BAD et le PNUD ont organisé conjointement des consultations sous-régionales et régionales sur le programme de développement pour l'après-2015 en Afrique. Ces consultations se sont tenues comme suit : Accra en novembre 2011 ; Mombassa en octobre 2012 ; Dakar en décembre 2012 ; et Hammamet en Tunisie en mars 2013. Les objectifs de la consultation régionale d'Hammamet étaient, notamment, l'identification des priorités africaines au titre du programme pour l'après-2015, l'identification des moyens de mise en œuvre et des facteurs essentiels de succès du programme de développement pour l'après-2015, et l'alignement des priorités post-2015 sur d'autres programmes et agendas de développement, y compris Rio+20 et le NEPAD (le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique). Cette réunion a également débouché sur l'adoption d'un document final faisant état de la décision des participants d'incorporer les conclusions de Rio+20 ainsi que celles des autres initiatives menées à l'échelle du continent africain, au niveau des consultations régionales et nationales et des instances des Nations Unies, dans le programme de développement pour l'après-2015.

Il a également été convenu à cette réunion que le programme de développement pour l'après-2015 devrait : (a) mettre l'accent sur une croissance économique et une transformation structurelle bénéfiques pour tous ; (b) réorienter le modèle de développement de manière à ne plus dépendre d'initiatives lancées de l'extérieur et privilégier plutôt les initiatives animées et financées par les pays du continent et ancrées dans l'approbation nationale ; (c) prioriser l'équité et l'inclusion sociale et mesurer les progrès en matière de disponibilité et de qualité des prestations de services ; (d) se préoccuper davantage des groupes vulnérables que sont les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, et les personnes déplacées ; et (e) se concentrer sur les vecteurs ainsi que les résultats de développement, notamment sur la transformation structurelle des économies et la croissance pour tous, l'innovation et le transfert des technologies, le développement humain ainsi que le financement et les partenariats.

C'est dans ce contexte que le présent rapport sur les ODD de la sous-région de l'Afrique de l'Est a été établi. Il couvre les 14 pays de la sous-région, à savoir le Burundi, les Comores, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan du Sud, et la République-Unie de Tanzanie. Ce rapport fait partie d'une série de cinq rapports sous-régionaux destinés à préparer les pays africains à s'engager de manière efficace dans le processus d'ODD mondial et à garantir la conformité de ces ODD avec les priorités de développement durable du continent africain. Ils permettront d'établir un rapport de synthèse sur les ODD en Afrique. Ces rapports ont tous été présentés à la réunion régionale africaine de consultation sur les ODD organisée par la CEA, la CUA et la BAD du 31 octobre au 5 novembre 2013. Lors de cette réunion, le document final a été adopté en tant que contribution technique pour examen par le Comité africain de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015.

Le présent rapport est le fruit d'une analyse des problématiques clés associées aux ODD pour la sous-région de l'Afrique de l'Est. Ce rapport :

- (i) Recense et analyse les secteurs et les défis prioritaires dans la sous-région en matière de développement durable ;
- (ii) Identifie, analyse et définit les domaines/sujets prioritaires en matière de développement durable qui constitueront la base de la formulation des ODD pour l'Afrique de l'Est ;
- (iii) Propose un ensemble d'ODD, de cibles et d'indicateurs concis pour la sous-région ;
- (iv) Fournit des recommandations et définit la marche à suivre pour atteindre les ODD dans le contexte de la sous-région.

² CEA, Déclaration de consensus africaine pour Rio+20, 2011.

1.2 Méthodologie

Ce rapport a été établi sur la base d'un examen documentaire approfondi et de consultations avec diverses parties prenantes aux niveaux national et sous-régional. L'étude théorique couvrait les dimensions économiques, sociale et environnementale du développement durable ainsi que les problématiques de gouvernance décrites dans les documents nationaux et sous-régionaux. Ceux-ci comprenaient des plans de développement, des stratégies et des rapports annuels. Des documents et des rapports clés des organisations intergouvernementales (OIG) et des communautés économiques régionales (CER) ont également été examinés. Ces CER incluaient le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Les consultations ont eu lieu par courrier électronique, par téléphone et par le biais d'entretiens en face à face. Le projet de rapport qui en a résulté a été révisé par des pairs lors de la réunion régionale africaine de consultation sur les ODD, à laquelle ont assisté des représentants des 54 pays africains. La version définitive du rapport a été finalisée sur la base des commentaires et des recommandations formulés lors de la réunion.

1.3 Structure du rapport

Le rapport comprend cinq chapitres. Le Chapitre I couvre l'introduction générale qui inclut des précisions sur le processus des ODD, les objectifs du rapport et sa méthodologie. Le Chapitre II traite des principaux enjeux du développement durable dans la sous-région de l'Afrique de l'Est, et le Chapitre III présente les domaines thématiques prioritaires en matière de développement durable pour la sous-région. En s'appuyant sur l'analyse des enjeux et des priorités en matière de développement durable, le Chapitre IV propose des objectifs, des cibles et des indicateurs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique de l'Est. Les recommandations pour la mise en œuvre de ces objectifs figurent au Chapitre V.

2. Les grands enjeux du développement durable dans la sous-région de l'Afrique de l'Est

2.1 Aperçu de la sous-région

La sous-région de l'Afrique de l'Est regroupe 14 pays de la Région des Grands Lacs, de la Corne de l'Afrique et des îles de l'océan Indien. Ce sont : le Burundi, les Comores, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Kenya, Madagascar, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan du Sud, et la République-Unie de Tanzanie. Ces pays sont confrontés à des défis économiques, sociaux et environnementaux similaires tels que l'inégalité, le taux élevé de pauvreté, le chômage et la dégradation des ressources.

Les pays d'Afrique de l'Est ont cherché à instaurer un programme d'intégration sous-régional commun à travers la création de communautés économiques régionales (CER) et d'organisations intergouvernementales (OIG) pour promouvoir le commerce et le développement. Douze de ces pays (Burundi, Comores, Djibouti, République démocratique du Congo, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Seychelles, et République-Unie de Tanzanie) sont membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA). Cinq pays (le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, et la République-Unie de Tanzanie) sont membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), alors que sept pays (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie et Soudan du Sud) sont membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). En collaborant pour développer et mettre en œuvre des programmes collectifs, les États membres peuvent, de manière plus efficace, relever les défis et répondre aux pressions qui minent le développement durable dans la sous-région.

La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) a pour mission l'élargissement et l'approfondissement du processus d'intégration dans ses États membres dans le but de renforcer la croissance et le développement pour sa population grandissante. La population de la CAE était à environ 129,5 millions en juin 2009, avec un taux de croissance moyen annuel du PIB de 2,5 %, inférieur aux 2,8 % de 2007. Le taux de mortalité infantile dans la sous-région varie entre 52 et 106, alors que le taux de mortalité des enfants va, lui, de 74 à 137. La tendance de ces deux taux de mortalité est généralement à la baisse alors que dans le sous-secteur de l'enseignement, la majorité des indicateurs, incluant les inscriptions, le taux de réussite, le nombre de transitions et le taux d'alphabétisation affichent une nette amélioration.³

En matière de performance économique, la CAE a vu la croissance de son PIB réel ralentir, passant de 7 % en 2008 à 4,7 % en 2009. À 6,1 %, la croissance de PIB réel la plus élevée est celle du Rwanda, talonné par la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda avec leurs 6 et 5,2 % respectifs. Dans l'ensemble, le PIB total de la sous-région était de 74 047 millions de dollars en 2009, contre 72 998 millions de dollars en 2008. Le secteur dominant dans tous les États partenaires en 2009 était l'agriculture, suivie du commerce de gros et de détail et de l'industrie. Le taux de l'inflation sous-jacente en moyenne annuelle de la CAE a subi une forte chute, passant de 12,8 % en 2008 à 6,6 % en 2009. S'agissant des finances publiques, le ratio des recettes fiscales par rapport au PIB variait entre 12,1 % (au Rwanda) et 23,4 % (au Kenya). Durant la même période, le sous-secteur du tourisme a connu une légère relance avec une timide hausse de 4, % en 2009, par rapport à la baisse de 7,4 % enregistrée en 2008.⁴

³ East African Community Facts and Figures, 2010.

⁴ Ibid.

La Communauté de l'Afrique de l'Est met l'accent sur le développement interrégional de ses États membres. Les États partenaires de la CAE accordent une attention particulière au développement des infrastructures, notamment des transports routier, aérien et maritime, et au niveau sous-régional, des efforts ont été fournis pour améliorer les infrastructures dans toute la sous-région. L'accent a également été mis sur les secteurs de l'énergie et des TIC, tant au niveau national que sous-régional.⁵

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), organisme ayant succédé à la Zone d'échanges préférentiels pour les États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, a vu le jour en 1994. Le COMESA a conçu et exécuté un large éventail de programmes et d'activités touchant divers domaines : libéralisation et facilitation du commerce, intégration monétaire, développement des infrastructures, TIC, promotion des investissements, développement du secteur privé, paix et sécurité et intégration de la problématique hommes-femmes. Selon le rapport du COMESA sur les investissements, la performance des pays membres de l'organisation est louable et en nette amélioration. En 2010, les fusions et les acquisitions (cessions) transfrontalières ont chuté de 19 % dans la région du COMESA. Une baisse partiellement attribuable au secteur primaire et à son recul de 84 % affiché en 2010. Le secteur tertiaire, qui représente 75 % des fusions et acquisitions (cessions), a enregistré pour sa part une augmentation des ventes de plus de 200 %. Les fusions et les acquisitions (achats) ont affiché une hausse de 91 %, portées par une progression de 67 % et de 53 % dans les secteurs tertiaire et secondaire respectivement. Ce qui indique un développement industriel qui devrait donc accélérer la croissance et le développement dans la sous-région.

Le développement des infrastructures est essentiel pour encourager les investissements dans plusieurs parties de la sous-région où le potentiel demeure sous-exploité. Ceci est important car de meilleures infrastructures permettraient non seulement d'améliorer la communication mais faciliteraient aussi la circulation des biens, des services et des personnes au sein de la sous-région. Actuellement, le manque d'infrastructures adéquates, notamment en termes de transport routier, demeure un obstacle majeur à la bonne performance d'autres secteurs clés dans les cinq économies de l'Afrique de l'Est.⁶ À ce propos, le lancement du projet Réseau routier de l'Afrique de l'Est (environ 7 426 km de routes) a permis de faire un énorme pas en avant au niveau des insuffisances infrastructurelles dans la sous-région. Le but de ce projet d'infrastructure est le développement de liens transfrontaliers afin de faciliter le commerce. Toutefois, davantage de projets de développement d'infrastructure sont nécessaires dans les États insulaires que sont les Comores, Madagascar et les Seychelles. Il faudrait accorder une attention particulière au développement de lignes de chemin de fer afin de faciliter le transport des marchandises (option moins coûteuse que les routes). Les voies ferrées reliant différents pays servent généralement de tremplin à d'autres développements, notamment dans le secteur industriel.

L'énergie est indispensable à tous les aspects de la vie humaine. Elle a été reconnue comme étant un besoin humain fondamental. L'énergie est une infrastructure essentielle dont dépend tout développement socioéconomique, que ce soit au niveau national ou sous-régional. L'approvisionnement des zones rurales en énergie, à un coût raisonnable, est d'une importance capitale pour le développement global. Tout comme l'est l'accès à une source énergétique fiable et à des prix compétitifs pour les industries afin d'assurer leur compétitivité au niveau mondial et permettre l'exploitation de leur formidable potentiel de création d'emplois. Un approvisionnement fiable en électricité est aussi indispensable pour une croissance soutenue du secteur des services, qui est en plein essor dans la région. L'énergie étant l'un des facteurs clés d'une croissance économique rapide et de la réduction de la pauvreté, la fourniture de services énergétiques adéquats jouera un rôle majeur dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).⁷

5 EAC, Stratégie de développement, 2006.

6 Ibid.

7 COMESA, Stratégie de planification intégrée, 2009.

Les communautés économiques régionales ont consolidé le rôle joué par leurs États membres dans l'obtention de résultats en matière de développement durable. L'IGAD, une des communautés économiques régionales de la sous-région de l'Afrique de l'Est, a pour objectif de promouvoir l'intégration des questions liées aux ressources environnementales et naturelles dans les cadres de développement, pour assurer un développement écologiquement durable dans la sous-région. Il s'agit d'une réponse aux nombreux défis auxquels la sous-région fait face, notamment en matière de gestion durable des ressources naturelles et de protection de l'environnement. La sous-région de l'IGAD comprend un large éventail de climats et de paysages : on y trouve des glaciers de montagne, des forêts tropicales, des prairies et des zones arides aussi bien que semi-arides, entre autres. Toutefois, elle est également exposée à des risques de catastrophes telles que les sécheresses et les inondations, faisant d'elle une des sous-régions africaines les plus vulnérables à la variabilité et au changement climatiques. En dépit des risques élevés, les gouvernements comme les donateurs accordent peu d'importance à la gestion des risques de catastrophes, et les interventions ne sont généralement considérées que de manière réactive. Des ressources et des fonds sont disponibles en cas d'urgence, mais la capacité de gestion, de prévention et d'atténuation des risques de catastrophes ainsi que les mesures de prévention font rarement l'objet d'un développement à long terme.

La sous-région de l'IGAD connaît des crises économiques persistantes, dues en grande partie à la sévère dégradation de son environnement et de ses ressources naturelles.⁸ Exacerbés par des sécheresses récurrentes et d'autres catastrophes d'origine naturelle ou humaine, la pauvreté et le sous-développement perdurent et aggravent à leur tour la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement, créant ainsi un cercle vicieux.⁹ La sous-région de l'IGAD regorge de ressources naturelles ayant le potentiel de stimuler la croissance économique et le développement social. Toutefois, le plein potentiel en matière de ressources naturelles n'a pas été atteint pour de nombreuses raisons : la croissance rapide d'une population principalement rurale, paysanne et dépendant énormément des ressources naturelles ; les catastrophes naturelles ; et les faiblesses institutionnelles. En dépit des efforts fournis, la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles est donc toujours manifeste dans la sous-région de l'IGAD.¹⁰

Soixante pour cent de la superficie totale de la sous-région de l'IGAD sont considérés comme arides, avec une pluviométrie annuelle de moins de 500 mm, faisant de la pluie le facteur climatique le plus important de la sous-région. La pluviométrie y est faible, peu fiable et répartie de manière très irrégulière et, bien qu'il y ait toujours eu des cycles de sécheresse et d'inondations, il semblerait que le climat soit de plus en plus instable et que les conditions météorologiques causent de plus en plus de dégâts. Tout ceci influe sur les niveaux de durabilité et requiert des actions politiques adaptées. L'IGAD œuvre continuellement pour l'élaboration de tels instruments au niveau national, ce qui devrait à son tour permettre de créer une harmonie transfrontalière. Les questions de politique environnementale pertinentes au niveau sous-régional concernent des domaines stratégiques de coopération. L'IGAD a ainsi lancé une initiative de soutien et dirigé le processus d'harmonisation des politiques concernant l'environnement et les ressources naturelles.

Les stratégies et les mesures de gestion durable des ressources naturelles peuvent entraîner d'importantes améliorations au niveau de la sécurité des moyens d'existence et de la capacité des ménages et de la communauté à faire face aux effets des changements climatiques. Parmi les exemples concrets observés se trouvent des efforts autonomes de gestion des ressources naturelles (GRN) tels que les systèmes de gestion des ressources en eau développés dans l'État du Darfour, au Soudan du Sud, et des initiatives portées par des ONG ou d'autres organismes externes tels que le programme de remise en état des pâturages mis en place dans la province de Bara, dans l'État du Kordofan, et au Soudan du Sud.¹¹

8 IGAD, *Stratégie sur l'environnement et les ressources naturelles*, 2007.

9 Ibid.

10 Ibid.

11 AIACC, *Environmental Strategies for Increasing Human Resilience in Sudan*, (Stratégies environnementales pour accroître la résilience humaine au Soudan) 2006.

2.2 Les grands enjeux du développement durable et les opportunités existant dans la sous-région

Les défis prioritaires en matière de développement durable identifiés en Afrique de l'Est, leurs causes, leurs effets et les opportunités, sont étroitement liés.

2.2.1 Défis en matière de développement économique

Ces dernières décennies, des pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est ont élaboré des projets ambitieux pour atteindre un niveau de développement économique et social supérieur. À la fin des années 1980, plusieurs pays se sont lancés dans des ajustements structurels dans le but d'améliorer leur performance économique et réduire la pauvreté. Dans les années 1990, de nombreux pays de la sous-région ont élaboré des stratégies de développement dans le cadre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Toutefois, le programme était généralement dicté par les donateurs.¹² Au cours de la dernière décennie, les pays se sont efforcés d'élaborer leurs propres programmes. Comme, par exemple, la Vision 2025 adoptée par la République-Unie de Tanzanie en 1999, ayant pour objectif la réalisation d'un taux de croissance de 8 % par an ; et la Vision 2020 adoptée par le Gouvernement rwandais en 2002. Cette Vision 2020 prévoit d'améliorer de 30% l'accès à l'électricité, de rehausser la production nationale d'énergie de 80 mégawatts à 1 000 mégawatts, et d'étendre les services financiers à 80 % de la population. Le Kenya a, pour sa part, adopté la Vision 2030 dont le but est de faire du pays une économie à revenu intermédiaire par le biais d'un environnement favorable hautement concurrentiel et prospère.

Dans la sous-région de l'Afrique de l'Est, les actions politiques au niveau national sont principalement axées sur l'amélioration de la croissance économique à travers le développement des infrastructures, le développement humain et le renforcement des capacités, la gestion des ressources naturelles et d'autres aspects économiques,¹³ le but étant d'éliminer la pauvreté.

En dépit de la crise financière mondiale, la croissance économique a été impressionnante lors des six dernières années. Plusieurs des économies de la sous-région figurent parmi celles qui connaissent le taux de croissance le plus élevé au monde, l'Éthiopie, le Rwanda et l'Ouganda affichant les meilleurs résultats (tableau 1). Le taux de croissance au niveau sous-régional a augmenté de 0,5 %, passant de 5,2 % en 2011 à 5,7 % en 2012. Une lenteur principalement imputable à la morosité économique mondiale persistante. La croissance du PIB réel pour l'Afrique de l'Est devrait se renforcer davantage en 2014. Il s'agit d'une croissance principalement tirée par les secteurs des services, de la construction et du transport. À quelques exceptions près, la performance du secteur agricole reste faible.

¹² CEA, Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20, 2012.

¹³ Les communautés économiques régionales africaines, 2008.

Tableau 1
Croissance du PIB dans la sous-région de l'Afrique de l'Est, 2010-2012
(variation annuelle en %)

Pays	2010	2011	2012	Moyenne (2010-2012)
Burundi*	3,9	4,5	4,8	4,4
Comores	2,1	2,5	3,5	2,7
Djibouti*	4,5	5,4	6,1	5,3
RDC*	5,4	7	6,8	6,4
Éthiopie*	8,0	8,5	8	8,2
Érythrée*	1,8	2,8	3,2	2,6
Kenya	4,1	5,8	6,3	5,4
Madagascar	2,0	2,8	4,7	3,8
Rwanda	5,4	5,9	6,4	5,9
Seychelles	4	5	5	4,7
Somalie				
^a Soudan du Sud	4	2	-48	-14
Ouganda	5,8	6,1	6,5	6,1
République unie de Tanzanie	6,5	6,7	7,5	6,9
Moyenne	4,1	5,2	5,7	5

*Estimations (sources : CEA, 2012 et ^aBanque mondiale, 2013). ^aOmis de la moyenne régionale comme figure d'exception (baisse de 48 % en 2012).

Le degré de sensibilité des économies de la région face aux chocs mondiaux actuels, varie en fonction de leur niveau d'exposition (déterminé par certaines caractéristiques économiques telles que la dépendance à l'égard de l'exportation des produits ou de l'APD) et de la résilience de certaines marchandises (leur capacité à absorber les chocs et à réagir en conséquence, déterminé par des facteurs tels que le niveau des réserves en devises étrangères, l'état des finances publiques, etc.).

Par exemple, le taux de croissance du PIB de l'Éthiopie en 2012 était de 8 %, taux inférieur aux 8,5 % de l'année précédente. En dépit de ce ralentissement de la croissance économique, un certain nombre d'évolutions macroéconomiques étaient favorables, dont un taux d'inflation en baisse et une reprise de la production agricole en 2012, après la sécheresse de 2011. Le Rwanda, économie qui connaît la deuxième croissance la plus rapide dans la sous-région, affichait pour sa part une croissance de 6,4 % en 2012, partiellement tirée par une performance solide de ses secteurs des services et de l'industrie. Le Soudan du Sud, lui, subissait un repli prononcé de la croissance en 2012 en raison de l'arrêt de l'activité de production de pétrole du pays. D'autres exemples de facteurs influençant la croissance dans la sous-région incluent : le prix des ressources minérales telles que l'or, notamment pour la République-Unie de Tanzanie et la RDC ; le tourisme, surtout pour les Seychelles et le Kenya ; et la productivité agricole qui à son tour est influencée par la variabilité du climat.

Malgré des données limitées, il semble que l'économie somalienne ait connu une forte reprise, notamment dans la capitale Mogadiscio. La Somalie a vu sa stabilité s'accroître, surtout en 2012, année pendant laquelle le retour de la diaspora somalienne s'est accéléré, et de nombreuses personnes qualifiées et ayant des moyens financiers adéquats, ont créé de nouvelles entreprises ou entrepris des travaux de reconstruction.

Le progrès économique dans la région permet donc de suivre l'évolution de la productivité des ressources. Pour améliorer leur taux de croissance et atteindre une croissance durable et profitable à tous, les

pays devraient faire de la valeur ajoutée une priorité et passer d'une économie principalement axée sur l'exportation de matières premières et de produits agricoles, à la transformation en produits finis, diversifiant ainsi leur base d'exportation pour stimuler les taux de croissance économique qui sont encore relativement faibles dans la sous-région. Outre un cadre de développement national intégrant des stratégies macroéconomiques et sectorielles bien conçues et mises en œuvre, la sous-région requiert des investissements appropriés dans les infrastructures et le capital humain, une meilleure mobilisation des ressources intérieures, une réforme du marché des facteurs, des incitations pour soutenir l'emploi dans le secteur privé, et des initiatives pour augmenter la productivité et lutter contre des taux de chômage élevés afin d'accélérer le pas vers le développement durable.

(a) La pauvreté dans la sous-région de l'Afrique de l'Est

Bien qu'il semble que les niveaux de pauvreté dans la sous-région de l'Afrique de l'Est soient en net recul, à 47,5 %, le taux moyen de pauvreté reste très élevé. Les tendances qui se dégagent du niveau de pauvreté par pays, sont inquiétantes. Les statistiques nationales font ressortir le tableau suivant : le Burundi : 67 % (2008), l'Éthiopie : 29,2 % (2010), le Kenya : 46,6 % (2006), le Rwanda : 56,9 % (2006), l'Ouganda : 24,7 % (2010), la République-Unie de Tanzanie : 35,7 % (2001). Les statistiques par pays indiquent que, dans la sous-région, plus de 100 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, la majorité d'entre elles habitant en milieu rural. La population rurale, qui représente plus de 70 % du total, dépend de l'agriculture pour son alimentation et sa subsistance. Un simple calcul consistant à appliquer la plus récente estimation de l'incidence de la pauvreté à la population de chaque pays en 2010, montre que plus de 53 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en Afrique de l'Est.¹⁴ L'incidence de pauvreté en Afrique de l'Est augmente donc plus rapidement que la population. Globalement, le rythme de réduction de la pauvreté dans la plupart des pays d'Afrique, a accusé un ralentissement depuis les années 1970¹⁵ avec des variations selon les pays. La République-Unie de Tanzanie, l'Ouganda et le Rwanda ont réussi à réduire la proportion de leur population vivant sous le seuil de pauvreté défini pour leurs pays respectifs. L'amélioration en Ouganda, où cette proportion est passée de 54 % de la population à 25 %, est significative. Le Kenya semble avoir perdu du terrain, puisque 46 % de la population vivaient sous le seuil de pauvreté en 2006, contre 40 % en 1994. L'incidence de la pauvreté reste élevée au Burundi.¹⁶

Les forts taux d'accroissement de la population dans la sous-région freinent les efforts de réduction de la pauvreté. La République-Unie de Tanzanie a vu sa population vivant sous le seuil de pauvreté augmenter de 4,9 millions en 17 ans. Pendant cette même période, 8,2 millions de Kenyans ont basculé sous le seuil de pauvreté de leur pays. L'Ouganda, qui a réussi à élever 2,3 millions de ses citoyens au-dessus du seuil de pauvreté sur une période de 18 ans, contraste donc fortement avec la performance de ses voisins. L'accroissement régulier de la population seychelloise est attribuable à un taux de natalité de 18,1 pour 1 000 personnes par an. Par conséquent, la pression exercée par le développement humain sur sa base de ressources fragile et limitée, devrait s'accroître de manière significative d'ici 2020.¹⁷ La baisse de 12 % de l'incidence de la pauvreté au Rwanda entre les années 2000 et 2011 a sorti 100 000 personnes de la pauvreté.¹⁸ Il est évident que des efforts ont été déployés pour lutter contre les taux croissants de pauvreté dans la sous-région, mais certains niveaux de pauvreté demeurent suffisamment élevés et restent une source de préoccupation.

D'autres facteurs ayant une incidence sur les taux de pauvreté des différents pays de la sous-région incluent la réduction de la production alimentaire par habitant en raison de l'accroissement rapide de la population. Seuls quatre pays – l'Éthiopie, Djibouti, le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie – ont réussi à stimuler les niveaux de production par habitant dans tous les sous-secteurs, le Rwanda surclassant tous les autres pays de la sous-région en termes de production céréalière (l'Éthiopie et le Rwanda ont également

14 Société pour le développement international, *The State of East Africa 2012: Deepening integration, intensifying challenges*.

15 Banque mondiale, Rapport annuel 2009.

16 Société pour le développement international, op.cit.

17 Rapport national, République des Seychelles, 2012.

18 Société pour le développement international, op.cit.

affiché une croissance soutenue des cultures de rente que sont le thé et le café).¹⁹ Grâce au revenu moyen élevé par habitant, aux Seychelles, les baisses de production n'ont pas entraîné une augmentation sensible de l'insécurité alimentaire. Toutefois, au Burundi et en RDC, avec près de 70 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté, les baisses de production ont augmenté nettement leur vulnérabilité face aux flambées des prix alimentaires, comme celles que le pays a connues en 2007-2008 et en 2011.

En Afrique de l'Est, la pauvreté rurale trouve son origine dans le système colonial et les contraintes politiques et institutionnelles imposées par celui-ci aux populations. La proportion de pauvres vivant en milieu rural sous le seuil national de pauvreté varie de manière considérable : de 27 % en Ouganda à 90 % en Somalie. Les personnes démunies vivant en milieu rural représentent environ trois quarts des pauvres de Somalie. Lors des dernières décennies, des politiques économiques et des structures institutionnelles ont été modifiées pour combler l'écart des revenus mais ont eu peu d'impacts positifs. Les ajustements structurels ont démantelé les systèmes ruraux existants sans systématiquement en créer de nouveaux. Dans de nombreuses économies en transition, la situation rurale est marquée par une stagnation persistante, un faible niveau de production, des revenus bas et une vulnérabilité grandissante des personnes pauvres. L'accès limité aux marchés est un problème pour de nombreuses petites entreprises de l'Afrique de l'Est. La population rurale est mal organisée et souvent isolée, hors de portée des filets sociaux de sécurité et des programmes de lutte contre la pauvreté. De plus en plus, les politiques gouvernementales ainsi que les investissements destinés à la réduction de la pauvreté, favorisent les zones urbaines au détriment des zones rurales.

Dans les pays touchés par des conflits en Afrique, la capacité des populations rurales à gagner leur vie a été considérablement réduite, et la production alimentaire par habitant a chuté.²⁰ Bien qu'il existe des variations entre les pays, les moyens de subsistance en milieu rural se sont améliorés grâce à l'existence d'une stratégie du secteur agricole et au renforcement des capacités.²¹

La dégradation des terres, conséquence de la production agricole extensive, la déforestation et le surpâturage, a atteint des niveaux alarmants et menace davantage les moyens de subsistance, notamment ceux des plus pauvres. Ces derniers vivent dans des régions isolées et sont privés des filets de sécurité sociale et des programmes de réduction de la pauvreté disponibles dans les zones semi-urbaines et urbaines. La pauvreté rurale a déjà forcé certaines personnes à migrer vers les zones urbaines, mais les flux migratoires risquent de prendre de l'ampleur au cours des 20 prochaines années et d'avoir de nombreuses conséquences sociales. Chaque année, par exemple, quelques 250 000 Kenyans migrent vers les villes, tandis que les zones rurales deviennent de plus en plus urbaines.²²

Si elle n'est pas bien gérée, une migration de cette ampleur risque d'entraîner l'expansion des bidonvilles, l'augmentation des taux de criminalité et des embouteillages. Elle peut, cependant, faciliter la fourniture de services sociaux, dont le coût unitaire décline dans les zones plus densément peuplées. La migration diminue aussi les coûts de mise en place des infrastructures. Ainsi, la tendance migratoire présente à la fois des possibilités de développement et des défis.²³

Dans la sous-région, le développement national et rural est lent. L'aide au développement dans le domaine de l'agriculture a diminué, ce qui a eu un impact négatif sur les petites exploitations agricoles, principale source de subsistance des populations rurales pauvres. En général, la productivité agricole par travailleur stagne ou diminue. Plus de 85 % des pauvres en milieu rural vivent sur des terres dont le potentiel d'augmentation de la productivité est moyen ou élevé.

19 CEA (2012c), Principaux résultats de la Conférence des Nations unies sur le développement durable : Implications pour l'Afrique.

20 Fonds international de développement agricole, Rapport annuel, 2010.

21 Fondation africaine pour le renforcement des capacités. Rapport sur les indicateurs de capacités en Afrique 2012 : Renforcement des capacités pour la transformation agricole et la sécurité alimentaire.

22 Banque mondiale, Rapport annuel 2011.

23 CEA (2012c), op. cit.

La pauvreté dans la sous-région est restée très présente chez les femmes, en particulier dans les zones rurales et péri-urbaines. La transformation du secteur agricole augmenterait nettement la production, la productivité et les revenus dans la sous-région, et sa promotion apporterait les résultats souhaités en termes de développement. Étant donné que tous les pays de la sous-région dépendent de l'agriculture, la réduction de la pauvreté et l'accroissement des moyens de subsistance durables parmi les petits agriculteurs, pourraient entraîner des taux de croissance économique élevés.

(b) Sécurité alimentaire des ménages

On estime généralement qu'une croissance agricole soutenue et généralisée est la clé de la croissance et du développement global en Afrique. La sous-région dépend en grande partie de l'agriculture comme principale activité économique. Sa contribution au PIB dans la plupart des pays est supérieure à 25 % et va jusqu'à dépasser les 40 % dans des pays comme la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie. Au Burundi, l'économie est dominée par le secteur primaire, qui est constitué essentiellement de l'agriculture et qui contribue à la moitié du PIB et à près de 80 % des recettes d'exportation. Au Rwanda, où l'agriculture emploie 80 % de la population et représente plus d'un tiers du PIB, la production agricole se situe essentiellement dans le secteur informel, et un tiers de l'économie de ce pays reste peu monétarisé.

L'agriculture continuera à stimuler les exportations et la croissance économique dans la plupart des pays africains pour plusieurs années à venir, et cet aspect aura des implications importantes pour la sécurité alimentaire. La situation qui prévaut actuellement en termes de sécurité alimentaire dans la sous-région, s'est aggravée à cause des marchés mondiaux de plus en plus restreints, avec des conséquences néfastes pour les pauvres, qui dépensent une grande partie de leurs revenus sur la nourriture. Cela se traduira par une inflation globale, une pression fiscale et l'instabilité sociale, retardant ainsi les progrès vers la réalisation des OMD.

L'insécurité alimentaire, l'un des problèmes les plus pressants de la sous-région, a été exacerbée ces dernières années par deux facteurs : d'abord, le niveau de la production alimentaire a régressé considérablement dans la sous-région ; et deuxièmement, le prix des aliments a augmenté de façon vertigineuse au cours des deux dernières années, rendant la nourriture inaccessible pour de nombreux ménages. La vulnérabilité associée aux pénuries alimentaires, est exacerbée par le nombre élevé de petits exploitants agricoles, qui dépendent des denrées alimentaires qu'ils produisent à la fois pour leur alimentation et leur revenu. Cependant, la majorité des petits exploitants pratiquent l'agriculture principalement pour leur propre subsistance, ce qui affecte le commerce dans le secteur agricole et perpétue la pauvreté.

Il y a un nombre important d'éleveurs dans la sous-région, en particulier dans la Corne de l'Afrique, notamment en Somalie, à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya et en Érythrée. Les éleveurs se consacrent principalement à l'élevage des animaux et cultivent rarement des terres pour les cultures. Les précipitations limitées et les conditions climatiques difficiles qui y prévalent en général entraînent des famines fréquentes, lesquelles provoquent l'insécurité alimentaire. Bien que le bétail serve à générer des revenus et contribuer à la sécurité alimentaire, il est nécessaire d'élaborer à la fois des réponses à court terme et des stratégies à long terme pour veiller à ce que des moyens de subsistance alternatifs et/ou supplémentaires, soient encouragés.

L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) utilise l'Indice de la faim pour mesurer et surveiller la faim dans le monde. L'indice est une mesure composite de la sous-alimentation (la proportion de personnes sous-alimentées, reflétant la part de la population dont l'apport énergétique est insuffisant), de l'insuffisance pondérale chez l'enfant (la proportion d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale, signe de malnutrition), et la mortalité infantile (le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans).

Les pays sont classés sur une échelle allant de 0 à 100 points, où 0 est le meilleur score (la faim n'existe pas) et 100 le plus mauvais. La gravité de la faim est représentée sur une échelle ayant les fourchettes suivantes : 0 - 4,9 faible niveau de faim ; 5 - 9,9 niveau modéré ; 10 - 19,9 niveau grave ; 20 - 29,9 niveau alarmant ; et plus de 30 ; situation extrêmement alarmante (IFPRI et al., 2012). Le tableau 2 suggère que le niveau de la faim aurait été jugé alarmant et extrêmement alarmant dans la majorité des pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est dans les années 1990, tandis que l'Ouganda affichait un niveau grave. En 2012, seuls le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie étaient confrontés aux problèmes de la faim. Dans son Rapport sur le développement humain en Afrique 2012, le PNUD a discuté des paradoxes de l'insécurité alimentaire et de sa relation avec le développement humain en Afrique subsaharienne, en soulignant la persistance de la faim et de la malnutrition dans cette sous-région, en dépit des abondantes ressources en terres et en eau qui y existent. Ce rapport attribue à trois facteurs la situation critique de la nourriture dans la sous-région : la production alimentaire limitée, les catastrophes naturelles, et la volatilité des prix alimentaires.

Bien que les céréales soient l'une des principales cultures vivrières de l'Afrique de l'Est, aucun pays de la sous-région n'est un exportateur net de céréales (tableau 2). Cela signifie que les pays dépendent des importations alimentaires pour nourrir leurs populations, dépensant ainsi excessivement les devises étrangères disponibles. En outre, la sous-région reçoit plus de la moitié de la nourriture totale offerte à l'Afrique subsaharienne. Malgré les importations et l'aide alimentaires, tous les pays de la sous-région, à l'exception de Madagascar, des Seychelles et de l'Ouganda, souffrent d'un déficit calorique car ils n'ont pas été en mesure d'atteindre les 2 100 kilocalories par personne et par jour considérées comme le minimum nutritionnel journalier.

Le Rapport sur le développement humain en Afrique 2012 suggère que la production de céréales en Afrique subsaharienne a triplé, passant de 38 millions de tonnes durant la période 1961-1963 à 116 millions de tonnes en 2008-2010. La production de l'Éthiopie s'est améliorée, passant de 1 351,2 kg par hectare en 2002 à 1 760 kg par hectare en 2011. La production de l'Ouganda a considérablement augmenté, passant de 1 638 kg par hectare à 2 099,4 kg par hectare en 2011, bien qu'elle ait légèrement diminué en 2011.²⁴ D'autre part, la production a connu une baisse importante en Somalie, passant de 769,5 kg par hectare en 2002 à 466,2 en 2011, et en République-Unie de Tanzanie, où elle a atteint 1 902 kg par hectare en 2002, contre 1 360,9 kg en 2012. Néanmoins, dans l'ensemble, la production de céréales dans la sous-région s'est améliorée mais des déficits subsistent, qui varient d'un pays à l'autre, comme indiqué dans le tableau 2.

Le rapport indique également que des tendances similaires se dégagent pour d'autres cultures dont la production globale a augmenté au fil des ans, mais la production par habitant a soit chuté ou stagné.²⁵ Cela donne à penser que la production alimentaire ne suit pas le rythme de la croissance démographique dans la sous-région. Le rapport souligne aussi que l'augmentation de la production alimentaire en Afrique de l'Est, résulte d'une expansion de la superficie des terres cultivées. Les agriculteurs continuent de dépendre de pratiques culturelles traditionnelles qui reposent davantage sur les variétés locales et peu sur les engrais, les pesticides et l'irrigation.

²⁴ Indicateurs du développement dans le monde, 2012.

²⁵ PNUD, Rapport sur le développement humain en Afrique 2012.

Tableau 2
Production céréalière dans la sous-région de l'Afrique de l'Est (2002-2011)

Nom du pays	Années									
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Burundi	1334,3	1286,7	1353,9	1327,9	1297,7	1370,9	1318,3	1319,4	1321,5	1325,6
Comores	1168,6	1197	1254,8	1284,6	1322,2	1379,7	1290,5	1403,2	1417,8	1411
RDC	772	771,5	771,7	771,7	771,6	771,6	771,6	771,6	771,5	765,8
Djibouti	1666,7	1666,7	1833,3	1500	1666,7	1857,1	1500	1222,2	1444,4	2000
Érythrée	158,2	261	275,3	758,2	798,5	938,5	252,2	500,1	535,7	591,6
Éthiopie	1351,2	1121,8	1170,9	1362,1	1651,9	1392	1421,8	1652,9	1682,5	1760,8
Kenya	1488,5	1594,1	1806,3	1646,3	1646,7	1773,4	1417,7	1242,7	1709,7	1514,3
Madagascar	1966	2202	2354	2516	2396	2433	2440	2464	2448	2503
Rwanda	1027,4	944,3	959,3	1183,6	1117,8	1014,6	1278,5	1747,9	1930,1	1950,1
Seychelles										
Somalie	769,5	687,5	497,6	472,3	395,1	434,5	337,9	360,7	409,8	466,2
Soudan du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouganda	1638,8	1677,6	1468	1532,1	1522,9	1525,2	1538,3	2062,9	1996,6	2099,4
République unie de Tanzanie	1902,9	859,6	1370,1	1100	1339,2	1449,4	1324,7	1110,4	1646,7	1360,9

Les valeurs négatives indiquent qu'un pays est un exportateur net.

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde 2012.

Les denrées alimentaires sont importées pour compenser les déficits constatés dans la production alimentaire, mais les catastrophes naturelles, la volatilité des prix alimentaires et les conflits, sapent ces interventions et exacerbent l'insécurité alimentaire dans la sous-région. La sécheresse et les inondations détruisent les cultures, érodent les sols et empêchent les agriculteurs de cultiver leurs champs. La volatilité des prix rend les aliments inaccessibles à nombre de gens qui ne peuvent se le permettre. Le tableau 3 montre le nombre de personnes touchées par la sécheresse et les inondations dans la sous-région, et le niveau de la volatilité des prix des denrées alimentaires. La sécheresse et les inondations sont les principales causes de l'insécurité alimentaire dans la sous-région, qui ont touché 42 977 000 millions et 3 218 000 millions de personnes respectivement sur la période 2005-2011. L'insécurité alimentaire est alarmante, d'autant plus que les conditions météorologiques erratiques et les conflits détruisent et/ou réduisent la production. La variation des prix des aliments au fil du temps indique que les prix alimentaires ont quadruplé entre 2008 et 2010, compromettant l'accessibilité à la nourriture pour de nombreuses personnes dont le pouvoir d'achat reste limité.

La proportion de la population touchée par la sécheresse et les inondations au cours des années et la forte volatilité des prix des denrées alimentaires, illustrent à quel point les systèmes alimentaires demeurent instables et vulnérables dans la sous-région. Les conséquences de l'insécurité alimentaire comprennent la sous-alimentation, avec son large éventail d'effets négatifs sur la santé humaine. Le niveau de sous-nutrition de la population dans la sous-région, est alarmant (tableau 3). Selon le rapport annuel 2012 du PNUD :

- (i) Nombre de gens vivant dans la sous-région souffrent de malnutrition ou de déséquilibre alimentaire, situation dans laquelle ils sont privés de nutriments essentiels ;
- (ii) La majorité des pays affichent des niveaux inquiétants de déficits alimentaires étant donné qu'ils obtiennent des notes approchant ou supérieures à 300, signe de niveaux élevés de la faim ;
- (iii) Environ 61,4 % de la population de la sous-région souffrent d'anémie ; et

- (iv) Environ 3,6 % de la population dans la sous-région souffrent de carence en vitamine A. Une mauvaise alimentation et/ou un apport insuffisant en diététique sont les causes principales des niveaux élevés d'anémie, de carence en vitamine A, et de malnutrition, avec des conséquences graves telles que l'affaiblissement de la force physique et la perte de productivité, des risques accrus de maladies infectieuses, et la mortalité maternelle.

Il reste encore beaucoup à faire pour accroître la sécurité alimentaire dans la sous-région, où les importations nettes de produits alimentaires ont augmenté en raison de l'accroissement démographique, de la croissance économique et de l'urbanisation rapides, associées à l'amélioration encore insuffisante de la productivité agricole.²⁶

Tableau 3
Indicateurs affectant la sécurité alimentaire dans la sous-région de l'Afrique de l'Est

Pays	Populations touchées par la sécheresse (en milliers) 2005/2011	Populations touchées par les inondations (en milliers) 2005/2011	Volatilité des prix des denrées alimentaires (coefficient de variation) 2008/2010	Scores GHI 2012	Livraisons d'aide alimentaire (en milliers de tonnes, 2009)	Importations nettes de céréales kg par habitant 2007/2009	Production céréalière/kg par habitant 2008/2010
Burundi	2,413	24	4,1	37,1	62,05	7	36,9
Comores	0	3	1,7	25,8	7,50	62	35,4
RDC	-	-	-	-	-	-	-
Djibouti	-	-	-	21,7	-	-	-
Érythrée	1,700	-	8,7	34,4	0,01	27	37,7
Éthiopie	20 006	1 118	7,8	28,7	978,54	17	181,1
Kenya	11 055	1 272	3,8	19,3	269,36	38	83,1
Madagascar	734	92	2,2	22,5	22,23	13	239,8
Rwanda	1 000	19	4,9	19,7	28,98	9	60,
Seychelles	-	-	7,2	-	0	217	-
Somalie	-	-	-	-	-	-	-
Soudan du Sud	-	-	-	-	-	-	-
Ouganda	2 369	537	6,8	16,1	111,67	11	87,7
République-Unie de Tanzanie	3 700	68	2,1	19,3	29,31	13	141,4

Source : Rapport du PNUD, IFPRI et autres, 2012, Scores de l'Indice de la faim dans le monde.

(c) Le fardeau de la dépendance à l'égard des ressources naturelles

Le rôle dominant de l'agriculture dans la sous-région signifie que les pays dépendent fortement des ressources naturelles. Compte tenu de l'accroissement de la population et d'une densité démographique plus forte prévue à l'avenir, les pressions sur les ressources naturelles de la sous-région s'intensifieront davantage.²⁷ Le taux élevé de déforestation en constitue un indice clair. Entre 1990 et 2010, la superficie forestière de l'Afrique de l'Est a reculé de 22 millions d'hectares et la déforestation continuera à augmenter à mesure que grandit la population.²⁸ La forte densité démographique dans des pays tels que le Rwanda, le Burundi et le Kenya a entraîné une pression accrue sur les ressources naturelles, ne laissant que de petites parcelles dispersées disponibles pour la culture.

²⁶ Fondation africaine pour le renforcement des capacités. Rapport sur les indicateurs de capacités en Afrique 2012 : renforcement des capacités pour la transformation agricole et la sécurité alimentaire.

²⁷ Société pour le développement international, op.cit.

²⁸ Ibid.

L'importance des terres dans le développement de la sous-région, est soulignée par le fait que l'agriculture, l'élevage et les activités connexes représentent l'essentiel des moyens de subsistance et des revenus pour environ 60 % de la population. Dans les États membres de la CAE, près de 48 % des terres sont consacrées à l'agriculture. En outre, l'élevage de bétail est une activité importante dans les pays du Sahel et de la Corne de l'Afrique.²⁹

Dans de nombreux cas, la répartition inégale des terres a relégué une population croissante de petits agriculteurs dans des zones marginales, ce qui a conduit à une augmentation de la pression physiologique et la dégradation des terres et des ressources, y compris la déforestation. Dans de nombreuses parties de la sous-région de l'Afrique de l'Est, des pluies torrentielles accompagnées d'inondations et de sécheresses intermittentes ont aussi eu tendance à accélérer l'érosion des sols et les pertes de la couverture terrestre. Il s'agit-là d'une réalité, malgré l'énorme quantité de ressources souterraines inexploitées dont dispose le continent.

Les efforts consentis par les communautés autochtones pour réformer les propriétés foncières par diverses mesures, y compris les titres de propriété collectifs et individuels ou les crédits destinés à la production de cultures de rente, ont eu un succès limité dans un certain nombre de pays de la sous-région à cause de l'attachement social et culturel aux terres. Dans certains cas, les mesures de réforme ont été sources d'affrontements et de conflits, comme au Kenya et en Ouganda.³⁰ Par conséquent, les réformes ne sont pas parvenues à restructurer de manière adéquate les systèmes fonciers dualistes résultant de la colonisation ou du meilleur appui du gouvernement pour le développement des systèmes fonciers autochtones défavorisés.

La forte dépendance à l'égard des ressources naturelles expose les pays à des risques d'épuisement des ressources à cause de l'utilisation inappropriée, de la mauvaise planification et des investissements mal informés, tant par le secteur public que privé. La terre est la ressource la plus importante dans la sous-région, et la récente flambée des investissements fonciers à grande échelle et de contreprises pour l'extraction minière, menace la gestion durable des terres.

La mauvaise gestion et la réglementation insatisfaisante des impacts environnementaux et sociaux négatifs de l'exploitation minière ont soulevé des critiques et, dans certains cas, ont donné lieu à des comportements hostiles à l'égard de l'industrie minière, des gouvernements au sein des communautés touchées, et d'un éventail d'organisations de la société civile. Ces impacts peuvent être réduits et leurs effets atténués, lorsqu'ils sont inévitables. Il conviendrait d'adopter une approche à plusieurs volets dans le but d'atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs de l'exploitation minière. Les gouvernements devraient renforcer les cadres régissant la gestion, la réglementation, et les **études des impacts sociaux et environnementaux**.³¹

Les revenus tirés de l'exploitation minière apportent des ressources financières aux gouvernements pour le développement, l'apport de revenus doit cependant être soigneusement géré car il tend à saper la compétitivité des autres secteurs économiques exposés à la concurrence internationale – effet connu sous le nom de « syndrome hollandais ». Les flux financiers dérivés de l'exploitation minière doivent être canalisés dans le capital physique et social à long terme et comprendre des systèmes qui affectent une partie des recettes minières aux communautés vivant à proximité des zones d'exploitation minière et aux autorités locales. La « détermination des prix » - la fixation d'un prix du marché équitable pour les ressources - est très importante et peut contribuer à optimiser l'impact de l'exploitation minière sur le développement. La passation transparente et concurrentielle de concessions pour des actifs miniers connus, y constitue aussi un facteur déterminant.

29 UA, CEA, BAD, Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20, 2010.

30 Fondation pour le développement en Afrique, Programme de résilience à la sécheresse et de développement des moyens de subsistance durable dans les pays de la Corne de l'Afrique, Phase I, 2012.

31 Vision africaine des mines, 2011.

La migration saisonnière des pasteurs nomades et de leurs troupeaux vers et depuis les fourrages et les points d'eau situés dans les zones arrosées en permanence, a lieu dans les milieux arides et semi-arides à travers la sous-région. La Corne de l'Afrique (Somalie, Érythrée et Éthiopie) est la zone la plus sévèrement touchée par la sécheresse et la famine par rapport à toute autre partie du continent. Les baisses d'activité répétées des systèmes d'irrigation africains à grande échelle au cours des 20 ou 30 dernières années, associées aux coûts élevés, à l'expropriation des terres et aux problèmes de réinstallation, ont donné lieu à une perception largement répandue selon laquelle ces projets n'ont pas réussi à réduire les déficits alimentaires et augmenter la productivité agricole.

(d) Taux de chômage élevés

Le chômage et le sous-emploi demeurent des enjeux économiques et sociaux pressants tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Le chômage et le sous-emploi figurent parmi les causes directes de la pauvreté dans la sous-région et le reste de l'Afrique. Le taux de chômage (indice du niveau de pauvreté) est très élevé en Afrique, les jeunes et les femmes étant les plus touchés. Les chômeurs comprennent également les diplômés universitaires, les jeunes qui sortent de l'école ou qui abandonnent leurs études, et les professionnels hautement qualifiés et expérimentés. Le chômage est l'une des causes du grave exode des cerveaux vécu par ce continent.

Selon les rapports de l'Institut national de la statistique du Rwanda, le taux de chômage global était de 1,2 % en 2005-2006, mais de 2,5 % au sein du groupe des 21 à 30 ans. Cependant, le taux de chômage au Rwanda est passé à 30 % en 2009.³² Celui du Kenya a augmenté, pour passer de 12,7 % en 2006 à 40 % en 2011, tandis que le taux moyen entre 1999 et 2011 était de 22,43 %³³. En 2009, les jeunes représentaient 60 % des chômeurs dans le pays³⁴. En 2009, le Burundi affichait un taux de chômage de 35 %³⁵. Selon les estimations, 60 % des chômeurs dans le pays sont des jeunes qui sont à la quête de leur premier emploi³⁶. La base de ressources humaines des Seychelles est très faible et le manque chronique de professionnels dans tous les secteurs, entrave le progrès vers le développement durable.³⁷ Bien que la population du pays soit éduquée, avec des taux d'alphabétisation approchant les 100 %, la majorité des Seychellois ne sont instruits qu'au niveau post-secondaire et ne peuvent donc pas prétendre à des emplois de « diplômés ». En Somalie, le chômage est très élevé parmi les jeunes, étant passé de 47 % en 2002 à 54 % en 2011.³⁸ En République-Unie de Tanzanie, le taux de chômage est relativement faible, ayant chuté de 11,7 % en 2007 à 10,7 %.³⁹ La création d'emplois, en particulier pour les jeunes, devrait être la priorité absolue de tous les pays de la sous-région. Le capital humain constitue un axe essentiel pour le développement économique, et les gouvernements doivent prendre des mesures pour s'assurer que la capacité humaine corresponde aux besoins en main d'œuvre actuels et futurs, en développant les compétences dans la sous-région.

Les initiatives directes de création d'emplois lancées par l'État dépendent fortement du financement des donateurs et pourraient ne pas être viables à long terme. Les ressources allouées à la création d'emplois devraient provenir principalement de sources nationales (publiques et privées) et n'être complétées que par des ressources externes. Les taux élevés et croissants du chômage en Afrique de l'Est proviennent de l'offre et de la demande : la population active croît rapidement en raison du taux démographique élevé, de la participation accrue au marché du travail, et de la lente croissance de la demande de main-d'œuvre, du fait que la croissance économique a été à la fois insuffisante et tributaire de secteurs enclaves à forte intensité de capital et à faible élasticité d'emploi.⁴⁰

32 Institut national de la statistique du Rwanda, Rapport annuel 2009.

33 Institut national de la statistique du Kenya, Rapport annuel 2012.

34 Selon l'Institut national de la statistique du Kenya dans son Rapport de 2009.

35 BAD/OCDE 2010.

36 Burundi, Perspectives économiques en Afrique 2012.

37 Rapport national, République des Seychelles.

38 Somalie, Rapport sur le développement humain, 2012.

39 Institut national de la statistique de la Tanzanie, Rapport annuel 2012.

40 Rapport économique sur l'Afrique 2010.

Comme dans la plupart des pays de l'Afrique sub-saharienne, la majorité des habitants vivent d'activités agricoles. Les emplois dans les secteurs non agricoles sont négligeables, en particulier pour les pauvres. La part de l'emploi féminin dans l'agriculture varie selon les pays, mais il est fréquent de constater que les femmes travaillent de manière disproportionnée, soit sans rémunération sur les fermes et parcelles familiales, soit pour leur propre compte en tant que petites exploitantes. Les activités agricoles tendent généralement à générer des revenus plus faibles et comporter le plus haut niveau de pauvreté, ce qui est particulièrement le cas pour les femmes qui travaillent dans ce secteur. En outre, les inégalités entre hommes et femmes en matière d'emploi doivent être traitées de manière approfondie en mobilisant tous les partenaires concernés. La répartition équitable de l'emploi garantirait l'égalité des chances dans l'utilisation des ressources et l'accès aux droits de propriété parmi la population.

On ne connaît pas bien le potentiel de création d'emplois dans la sous-région, qui est susceptible de dépendre de l'esprit d'entreprise individuel du côté de l'offre pour produire des biens et des services tangibles, et d'approfondir les marchés pour ces biens et services du côté de la demande⁴¹. La révolution de la téléphonie mobile a créé des centaines d'emplois dans le secteur des services. L'emploi dans le secteur informel est encore faible. Les petites et moyennes entreprises peuvent avoir un impact positif et significatif sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, tandis que les entreprises individuelles et les petites et moyennes entreprises non agricoles en milieu rural n'ont qu'un impact minime sur la création d'emplois.

2.2.2 Défis en matière de développement social

Le développement durable dépend non seulement de la croissance économique, mais aussi de la mesure dans laquelle l'inclusion et la cohésion sociale sont intégrées dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques. Les pays qui parviennent à une croissance économique rapide peuvent être désavantagés en termes d'amélioration des indicateurs de développement humain (l'espérance de vie, la mortalité infantile, etc. par exemple). Inversement, certains pays ont réalisé d'énormes progrès en termes de développement humain, en dépit d'une stagnation économique.⁴²

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) utilise l'indice de développement humain (IDH) comme un indicateur composite combinant l'espérance de vie, le niveau de scolarité et le revenu, pour mesurer le développement social et économique des pays dans le monde entier. En se basant sur leur performance en matière de développement humain, les pays sont classés en quatre catégories : très élevé, élevé, moyen et faible. Nonobstant les faibles niveaux de revenu par habitant, les progrès économiques récemment accomplis dans la sous-région ne se sont pas traduits par une amélioration relative du développement humain. En 2011, hormis les Seychelles, qui appartenaient au groupe des pays à niveau de développement humain très élevé, tous les autres pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est se situaient dans la catégorie de pays à faible niveau de développement humain (tableau 4).

L'Afrique de l'Est affichait aussi un indice de développement humain relativement faible par rapport à d'autres sous-régions. Son indice moyen de développement humain était de 0,455 en 2011, tandis que l'Afrique subsaharienne enregistrait un indice de 0,475. Elle a aussi obtenu un faible résultat par rapport à celui d'autres parties du monde comme l'Asie du Sud (0,558), et l'Asie de l'Est et du Pacifique (0,683). L'espérance de vie moyenne de la sous-région était de 59,6 ans⁴³ en 2011, ce qui est relativement faible par rapport à l'espérance de vie moyenne mondiale de 67,5 ans.

Cette mauvaise performance de l'indice de développement humain est une conséquence directe des sérieux défis qui se posent aujourd'hui aux pays de la sous-région. Malgré l'amélioration de l'indice de développement humain en raison d'une mortalité maternelle et infantile plus faible, il y a encore des défis majeurs à relever, en l'occurrence la pauvreté. La République-Unie de Tanzanie, l'Ouganda et le Rwanda sont parvenus à réduire la proportion de la population vivant en dessous de leurs seuils de pauvreté définis

41 Société pour le développement international, op. cit.

42 CEA 2012e.

43 PNUD, Rapport sur le développement humain, 2012.

au niveau national, tandis que d'autres pays, comme le Burundi et la Somalie, peinent encore à y parvenir. En outre, la sous-région est toujours confrontée au problème de la faible espérance de vie, bien qu'il soit indiqué que l'espérance de vie a augmenté de deux ans, dû en partie aux plus grosses sommes investies par les gouvernements nationaux dans les dépenses en soins de santé.

Les classements de 2011 indiquent que, sur les 14 pays qui composent l'Afrique de l'Est, dix n'ont enregistré aucun changement par rapport au classement de 2010. Djibouti et Madagascar ont reculé d'une et de deux places respectivement, tandis que le Kenya et la République-Unie de Tanzanie ont gagné une place chacun. Les Seychelles sont les mieux classées dans la sous-région et occupaient le 52^e rang en 2011. La République démocratique du Congo, occupant le 187^e rang, est le dernier pays au classement dans la sous-région (la Somalie se classerait également parmi les pays au bas de l'échelle, si des données sur le revenu par habitant étaient disponibles).⁴⁴

Les décideurs et les organismes d'exécution dans la sous-région, doivent bien cerner les aspects sociaux du développement et les intégrer dans le programme de développement afin de renforcer les capacités des individus et de leurs familles à améliorer leur bien-être et leur qualité de vie. Le développement social est considéré comme un moyen efficace pour parvenir à une répartition plus équitable des richesses et des actifs⁴⁵. Il faudrait accorder une priorité aux principaux services sociaux et aux préoccupations clés dans la poursuite des objectifs de développement durable. Il s'agit notamment de la fourniture de services de protection sociale, de l'assurance maladie, de services aux personnes handicapées, et de la lutte contre les taux élevés de chômage chez les jeunes.

44 CEA, Progrès accomplis sur les conditions macro-économiques et sociales en Afrique de l'Est, 2012.

45 CEA, Rapport sur le développement social en Afrique, 2009.

Tableau 4
Indicateurs de développement humain et leurs sous-composantes dans la sous-région de l'Afrique de l'Est

Classement IDH	Pays	Valeur IDH 2011	Espérance de vie à la naissance, 2011	Scolarisation moyenne 2011	Années de scolarisation escomptées 2011a	RNB par habitant 2011	RNB par habitant moins classement IDH	IDH non monétaire
52	Seychelles	0,773	73,6	9,4	13,3	16,729	-4	0,794
143	Kenya	0,509	57,1	7,0	11,0	1,492	15	0,584
151	Madagascar	0,480	66,7	5,2	10,7	824	26	0,605
152	République-Unie de Tanzanie	0,466	58,2	5,1	9,1	1,328	10	0,523
161	Ouganda	0,466	54,1	4,7	10,8	1,124	7	0,506
163	Comores	0,433	61,1	2,8	10,7	1,079	9	0,488
165	Djibouti	0,430	57,9	3,8	5,1	2,335	-25	0,420
166	Rwanda	0,429	55,4	3,3	11,1	1,133	1	0,477
174	Ethiopie	0,363	59,3	1,5	8,5	971	0	0,383
177	Erythrée	0,349	61,6	3,4	4,8	536	6	0,421
185	Burundi	0,316	50,4	2,7	0,	368	0	0,412
187	RDC	0,286	48,4	3,5	8,2	280	-1	0,399
	Somalie		51,2		2,4			

Somalie 51,2,2,4

Source: PNUD, 2011.

(a) Pression démographique et développement humain

L'indice de développement humain dans la sous-région s'est amélioré au cours des cinq dernières années, comme en témoignent les indices améliorés pour chaque pays. Les gens vivent plus longtemps, avec une augmentation de l'espérance de vie moyenne de deux ans. Les dépenses de santé par habitant ont augmenté dans presque tous les pays, le Rwanda affichant le plus haut niveau en 2009, soit 48 dollars, suivi de l'Ouganda avec 43 dollars⁴⁶. En conséquence, et grâce aux fonds investis dans la santé maternelle et infantile, moins de mères meurent en couches et plus d'enfants survivent au-delà de la période infantile. Cependant, le fait que le taux d'enfants présentant un retard de croissance n'a que peu évolué, donne à penser qu'il n'y a eu qu'une faible amélioration de la qualité de l'alimentation dans la sous-région. L'accent devrait être mis sur l'amélioration de la santé nutritionnelle des mères et des enfants, en particulier ceux de moins de cinq ans.

L'espérance de vie à la naissance s'est améliorée dans tous les pays de la sous-région à l'exception de la République démocratique du Congo (tableau 4). Les données n'étaient pas disponibles pour la Somalie, où l'espérance de vie, soit 51,2 ans, est encore faible, et le nombre d'années de scolarisation escompté est de 2,4. Cela signifie qu'il faudrait accorder la priorité à l'éducation et à la santé, en particulier la scolarisation primaire et l'éducation post-primaire, si l'on veut parvenir au développement durable. De nombreux défis résultent de la qualité de l'enseignement primaire. Beaucoup d'enfants ne bénéficient pas d'un enseignement efficace et leur performance scolaire n'atteint donc pas le niveau voulu.⁴⁷ Les taux élevés de malnutrition, flagrants en cas de retard de croissance, peuvent être un facteur clé à l'origine de la mauvaise performance réalisée au primaire. Dans la poursuite du développement durable, l'enseignement primaire doit recevoir une attention particulière étant donné qu'il constitue le fondement de tout autre niveau d'enseignement.

Le degré des pressions démographiques exercées en Afrique de l'Est (voir le tableau 5 pour les estimations démographiques) suscite beaucoup d'inquiétude. Il est certain que les taux de fécondité restent extrêmement élevés : plus de six enfants par femme en Somalie, en Ouganda et en RDC. La fécondité élevée, en particulier dans les zones rurales, alliée à la baisse de la mortalité, entraîne une croissance rapide de la population.

Tableau 5
Estimations démographiques

Pays	Population 2010	Population 2015
Burundi	8 382 000	9 226 000
Comores	735,000	832 000
Congo, RD	73 435 000	75 507 308
Djibouti	889 000	975 000
Érythrée	5 254 000	6 075 000
Éthiopie	82 950 000	91 940 000
Kenya	40 513 000	46 940 000
Madagascar	20 714 000	23 835 000
Ouganda	33 424 000	39 075 000
République-Unie de Tanzanie	44 841 000	52 266 000
Rwanda	10 624 000	12 283 000
Seychelles	87 000	90 000
Somalie	9 331 000	10 590 000
Soudan du Sud	-	-

Source : Banque mondiale, tableaux de projection démographique par pays et par groupe, 2011.

⁴⁶ Société pour le développement international op.cit.

⁴⁷ *Ibid.*

Les situations sont, cependant, très disparates selon les pays. Par exemple, en Éthiopie, la fécondité est nettement plus élevée chez les femmes en milieu rural que chez celles des zones urbaines : les femmes vivant dans les milieux ruraux donnent naissance à près de trois enfants de plus au cours de leurs années de procréation que celles des zones urbaines (5,5 et 2,6, respectivement) (EDS 2011 en Éthiopie). Malgré les efforts fructueux déployés pour réduire le taux de natalité, le Kenya enregistre encore un taux de croissance démographique rapide parce que les gens vivent plus longtemps. Selon les estimations, la population du Kenya atteindra 75 millions de personnes d'ici 2040, même si le nombre moyen d'enfants par famille est passé de 8,1 en 1978 à 4,6 en 2008. Madagascar est un autre exemple de pays dans la sous-région ayant réussi à diminuer le taux de fécondité au cours des dernières décennies (Sharan, 2011 : 451, comme mentionné in CEA, 2012e). Pourtant, dans quelques pays, notamment l'Ouganda, la fécondité commence à peine à diminuer. Quant à la densité démographique, il semblerait que certains des plus petits pays de la sous-région, font face à un sérieux défi. Le Rwanda, par exemple, se classe au 24^e rang dans le monde en termes de densité de population, et les Comores occupent le 26^e rang.⁴⁸ La densité de population à l'hectare est de 406 habitants au Rwanda, et 375 habitants aux Comores, ce qui est plus de 10 fois plus élevé que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne. En revanche, l'Éthiopie, pays le plus peuplé de l'Afrique de l'Est, a une densité de population de 79 habitants par hectare.

L'urbanisation est une autre tendance démographique majeure qui affecte la sous-région et modifie les paramètres du développement social. L'Afrique de l'Est est l'une des sous-régions les moins urbanisées. En 2010, le pourcentage moyen de la population urbanisée en Afrique de l'Est était estimé à seulement 23,7 %, contre 37,3 % pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, et une moyenne mondiale de 50,6 %. Selon le rapport 2011 d'ONU-Habitat, le Burundi était le pays qui comptait le plus faible pourcentage démographique en milieu urbain, soit seulement 11 %. Bien que l'urbanisation se soit développée de manière relativement rapide à travers l'Afrique de l'Est, selon les projections, la sous-région restera peu urbanisée dans les décennies à venir.

Malgré le fait que la pression démographique soit une question abordée dans certains pays et que des villes et centres urbains aient été développés, cette question devrait recevoir la priorité absolue dans la sous-région.

(b) Préoccupations liées à la santé et prévalence du VIH

L'amélioration de la santé est au cœur de la réalisation des OMD, et le secteur public est le principal fournisseur de soins de santé dans les pays en développement. Pour réduire les inégalités, de nombreux pays ont mis l'accent sur les soins de santé primaires, y compris la vaccination, l'assainissement, l'accès à l'eau potable, et les initiatives pour une maternité sans risque. Selon l'Organisation mondiale de la santé, le taux de mortalité des adultes dans la sous-région est presque le double du taux mondial⁴⁹. Cela s'explique par l'insécurité alimentaire, la pauvreté, les conflits et les catastrophes naturelles. Ces taux de mortalité chez les adultes, qui représentent la perte de membres de la société productifs et expérimentés, sapent la productivité et la croissance économique.

S'il existe une forte corrélation entre la probabilité de décès entre 15 et 60 ans et la détérioration de l'état de santé, l'accès ou le manque d'accès aux soins de santé y est pour quelque chose. Cet accès, ou ce manque d'accès, est intimement lié au niveau des dépenses consacrées aux soins de santé par les pouvoirs publics, les opérateurs privés et les donateurs internationaux. Le tableau 6 montre les différents niveaux de dépenses de santé dans la sous-région. Celles des organismes non gouvernementaux comprennent à la fois l'aide des bailleurs de fonds et les dépenses privées. L'ensemble des dépenses de santé publiques et privées par habitant sont six fois inférieures aux dépenses par habitant à l'échelle mondiale.

48 Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2011). Population rurale, développement et environnement.

49 Organisation mondiale de la santé (2011). base de données de l'Observatoire mondial de la santé.

Dans toute l'Afrique de l'Est, la pandémie du VIH et du sida a raccourci la durée de vie des habitants, augmenté le nombre d'orphelins, réduit le groupe d'âge capable de soutenir à la fois les populations dépendantes âgées et jeunes, et modifié les tailles et les structures des ménages. Les travailleurs touchés sont les hommes et les femmes, en particulier ceux qui ont suivi un enseignement ou une formation techniques supérieurs. Les zones rurales et urbaines n'ont pas affiché les mêmes schémas d'évolution, notamment en ce qui concerne les rôles sexospécifiques. La pauvreté, le manque d'établissements de santé et le manque d'éducation ont tous été désignés comme responsables des changements en cours. Les politiques gouvernementales ont entravé les efforts initiaux déployés pour faire face à l'épidémie, la réaction a beaucoup tardé, et la pandémie n'a pu être contenue aussi rapidement qu'elle l'aurait dû. Certains des changements survenus dans la composition des ménages et les pratiques culturelles, sont directement attribuables aux taux accrus de mortalité et de morbidité, alors que d'autres découlent de l'interconnexion globale croissante, à la fois dans la communication et le transport, pendant que la modernisation, avec la montée de l'urbanisation et de l'industrialisation, a commencé à se répandre dans les zones les moins développées. Toutefois, le VIH et le sida demeurent une menace majeure pour la santé dans la sous-région à cause de l'usage limité des préservatifs, du manque de sensibilisation et de la réticence liée à la culture. La menace du paludisme persiste, principalement parce que la maladie s'est étendue vers de nouvelles zones qui en étaient exemptes.⁵⁰ Il y a une pénurie de professionnels de la santé dans la sous-région, en particulier de médecins. Seules les Seychelles comptent 15 médecins pour 10 000 habitants et atteignent donc la densité mondiale moyenne de 14 médecins pour 10 000 habitants. Dans la plupart des pays, la densité de médecins est de 0,5 ou 1.

Dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté respectives, les pays de l'Afrique de l'Est ont donné la priorité et consacré l'essentiel des efforts à la prestation de meilleurs services de santé. L'objectif principal de tous les pays est d'améliorer de manière significative l'accès à la santé, en particulier pour les pauvres, d'améliorer la qualité des soins de santé, et de rendre le système plus équitable. La part du budget consacrée au secteur de la santé dans la sous-région a augmenté considérablement. Par exemple, l'allocation budgétaire à Djibouti a augmenté, pour passer de 7,1 % en 2004 à 10 % en 2006. Au Rwanda, les dépenses de santé publiques en pourcentage du budget total sont passées de 10,2 % en 2010 à 11,5 % en 2011. Au Kenya, elles ont augmenté de 5,2 % en 2010 à 5,9 % en 2011, tandis qu'au Burundi, elles sont passées de 7,4 % en 2010 à 7,8 % en 2011.⁵¹ En Ouganda, bien que la contribution du Gouvernement au secteur de la santé ait augmenté pour l'exercice budgétaire 2013/2014, elle ne correspond guère aux besoins croissants de la population. Pour l'exercice 2013/2014, le Gouvernement n'a alloué que 8,7 % du budget au secteur de la santé, contre 7,8 % durant l'exercice précédent, mais ce pourcentage reste encore en deçà de l'engagement de 15 % visé dans la Déclaration d'Abuja de 2001.

Malgré toutes ces réalisations au niveau des dépenses publiques, la situation en matière de santé demeure alarmante. Bien que certains indicateurs se soient améliorés, ils n'ont pas encore atteint des niveaux acceptables, ce qui soulève de graves questions quant à la capacité des pays de la sous-région d'atteindre les OMD liés à la santé d'ici 2015. Il est donc crucial que tous les pays de la sous-région redoublent d'efforts en matière d'infrastructures, de ressources humaines qualifiées, de médicaments abordables et de qualité, de décentralisation, et de participation publique à la gestion des structures de santé.

Le secteur de la santé a aussi besoin d'allocations budgétaires suffisantes accompagnées de cibles mesurables dans les principaux sous-secteurs de la santé, y compris la planification familiale, puisque l'aide à la planification familiale a diminué dans presque tous les pays bénéficiaires de la sous-région. Il y a une prise de conscience de la contraception, mais l'accès est limité. C'est particulièrement le cas pour les pauvres, qui ne peuvent peut-être pas subvenir à leurs propres besoins en matière de contraception et doivent donc compter sur le gouvernement pour y avoir accès.

⁵⁰ CEA, Progrès accomplis sur les conditions macro-économiques et sociales en Afrique de l'Est, 2012.

⁵¹ Société pour le développement international op. cit.

Tableau 6
Indicateurs de santé retenus dans la sous-région de l'Afrique de l'Est

N°	Pays	DTC 3	BCG	Polio 3	Dépenses publiques de santé par habitant au taux de change moyen (USD)	Dépenses totales de santé par habitant (\$ PPP)	Dépenses publiques de santé par habitant (\$ PPP)	Mortalité chez les adultes (la probabilité de mourir entre 15 et 60 ans par 1 000 habitants), 2011		
		2011	2011	2011	\$	\$	\$	Hommes	Femmes	Hommes et femmes
1	Burundi	96	90	94	7,6	52,4	17,2	370	321	345
2	Comores	83	76	85	26,4	58,8	43,0	275	229	252
3	Djibouti	87	89	87	71,6	193,3	131,6	-	-	-
4	RDC				6,7	32,1	10,8	411	358	384
4	Érythrée	99	99	93	6,8	17,0	8,3	347	259	299
5	Éthiopie	51	69	62	9,6	52	30	306	265	286
6	Kenya	88	92	88	14,3	77,1	30,5	346	294	319
7	Madagascar	89	82	88	12	39,6	25	213	167	190
8	Rwanda	97	99	93	35,6	134,6	76,4	344	291	317
9	Seychelles	99	99	99	403,8	989,4	910,9	220	101	164
10	Somalie	41	41	49	1,7	17,2	7,7	399	316	258
11	Soudan du Sud	46	-	-	13,5	-	-	378	344	360
12	Ouganda	82	86	82	11,2	128	33,7	410	363	385
13	République-Unie de Tanzanie	90	99	88	14,7	107,4	42,4	363	322	342
Sous-région Afrique de l'Est		80,5	85,1	83,9	-	-	-	162,72	330	272,6

Source: OMS, base de données de l'Observatoire mondial de la santé, 2011.

(c) Taux d'analphabétisme élevés et inégalités

L'alphabétisation est un droit fondamental et un tremplin vers l'éducation pour tous, l'élimination de la pauvreté et l'élargissement de la participation à la société. Elle constitue aussi un moyen d'atteindre les OMD et de rendre plus autonomes les populations démunies. En tant que fondement de l'apprentissage tout au long de la vie, l'alphabétisation est la clé permettant le renforcement des capacités humaines et la réalisation de nombreux autres droits. Au cours des 20 dernières années, le taux d'alphabétisation mondial des adultes a augmenté de 8 %. Les progrès ont été remarquables en Afrique du Nord, où le taux a augmenté de 20 %, ainsi qu'en Asie orientale et australe, où la hausse a été de 15 %. Dans d'autres sous-régions, les taux d'alphabétisation des adultes en 1990 étaient les suivants : Asie occidentale 11 % ; Afrique subsaharienne 9 % ; Asie du Sud-Est, Amérique latine et Caraïbes 7 % ; et Océanie 4 %.⁵²

En Afrique de l'Est, seuls deux pays, le Kenya et les Seychelles, atteignent la moyenne mondiale en termes d'alphabétisation des adultes et des jeunes. Les taux d'alphabétisation les plus faibles se situent en Afrique subsaharienne,⁵³ où moins de la moitié de la population adulte est alphabétisée, le pourcentage en Éthiopie étant de 36 %. Ainsi, de nombreux enfants, de jeunes et d'adultes dans la sous-région n'ont pas les compétences de base nécessaires pour faire face aux nombreux défis socioéconomiques de la vie. Les conséquences de l'analphabétisme sont nombreuses et nocives pour l'individu et la société. Une population analphabète dispose de moyens limités pour obtenir et comprendre les informations essentielles, ce qui freine le développement, en particulier dans les zones rurales. Les analphabètes ont davantage tendance à disposer d'un niveau de compétences professionnelles bien moindres, des emplois de qualité inférieure, des salaires et des revenus moins élevés, et à être au chômage et vivre dans la pauvreté. L'alphabétisation favorise l'accès aux compétences professionnelles et aux connaissances qui aident les gens à rivaliser sur la scène économique nationale ou mondiale. L'analphabétisme entraîne une faible participation communautaire et civique.

En dépit des lois et des politiques visant à rendre les femmes autonomes et promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation, à la santé et au pouvoir économique et politique, l'inégalité entre les sexes persiste. Les femmes et les filles continuent d'être victimes de la violence et de la discrimination, surtout pendant les guerres et les conflits récurrents dans la sous-région. Les femmes dans de nombreuses régions d'Afrique ne jouissent pas d'un accès égal aux ressources et ne peuvent exercer un contrôle équitable sur celles-ci. Par conséquent, l'analphabétisme et les faibles niveaux d'autonomisation des femmes ont affecté le développement de la majorité des pays de la sous-région. Les gens ayant un faible niveau d'instruction continuent de se livrer à des activités agricoles primitives plutôt que d'autres activités génératrices de revenus non agricoles au sein de petites et moyennes entreprises. L'emploi est également touché, car le manque de personnel qualifié se fait sentir dans les grandes entreprises qui nécessitent des compétences pour rivaliser sur les marchés sous-régionaux.

Les taux d'alphabétisme des adultes dans la sous-région varient selon les pays. Le taux d'alphabétisme des adultes est le taux auquel les adultes admettent savoir lire et écrire. Le Kenya et les Seychelles se placent en tête du classement dans la sous-région, leurs taux d'alphabétisme des adultes étant les plus élevés, allant de 80 à 89 % et de 90 à 100 %, respectivement. Les taux d'alphabétisme des adultes aux Comores, à Djibouti, à Madagascar, au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie varient de 70 à 79 %, tandis que ceux des autres pays se situent en dessous de 50 %.

Le taux d'alphabétisme des jeunes est plus encourageant et s'est amélioré (UNESCO, 2012). Hormis la RDC, la Somalie et le Soudan du Sud, tous les pays de la sous-région affichent des taux d'alphabétisme des jeunes d'au moins 70 %. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des taux de scolarisation dans le primaire. Le Burundi affichait les taux bruts de scolarisation les plus élevés au niveau de l'enseignement primaire dans la sous-région, soit, 135 % en 2009.⁵⁴ La hausse importante de 71 % à 135 % survenue au Burundi entre 2002 et 2009 est remarquable. Toutefois, les disparités constatées entre les

52 Institut de statistique de l'UNESCO, 2010.

53 Ibid.

54 Société pour le développement international, op. cit.

taux de scolarisation primaire et secondaire sont assez frappantes. En 2009, le Kenya avait les taux bruts de scolarisation les plus élevés dans l'enseignement secondaire, soit 45 %, ce qui est nettement inférieur à son taux brut de scolarisation primaire de 110 %.⁵⁵

Un document de travail produit par le Centre pour le développement mondial a constaté que, malgré les éléments de preuves selon lesquels les frais d'utilisation décourageraient considérablement l'utilisation du service public dans les pays en développement, ce n'était pas aussi apparent au Kenya. L'étude a révélé que la suppression des frais de scolarité dans les écoles publiques au Kenya en 2003 n'a entraîné aucune hausse des taux de scolarisation nets du système public, mais plutôt une réorientation radicale vers l'enseignement privé, affectant ainsi la qualité de l'éducation pour la majorité des pauvres qui n'ont peut-être pas les moyens d'envoyer leurs enfants dans des écoles privées.

Cependant, dans d'autres pays de la sous-région, l'enseignement primaire gratuit a augmenté le taux brut d'inscription dans le primaire, comme indiqué dans le tableau 7, augmentant ainsi les taux d'alphabétisme des jeunes. Le principal défi consiste à maintenir la scolarisation au niveau secondaire et dans l'enseignement supérieur. Cela concerne principalement les jeunes filles pauvres, qui finissent par se marier plus jeunes, en particulier dans les zones rurales où la principale activité économique est l'agriculture. Les niveaux d'éducation et d'analphabétisme constituent donc un défi pour le développement durable dans presque tous les pays de la sous-région.

Tableau 7

Taux d'alphabétisation des adultes et indicateurs d'inégalités dans la sous-région de l'Afrique de l'Est

Pays	Taux d'alphabétisme des adultes (% en 2011)	Taux d'alphabétisme des jeunes (% en 2011)	Évaluation de la politique et des institutions nationales, notation relative à l'égalité des sexes (1=faible à 6=élevé)
Burundi	60 à 69	70 à 79	4
Comores	70 à 79	80 à 89	2,5
Djibouti	70 à 79	80 à 89	3
RDC	Moins de 50	50 à 59	-
Erythrée	60 à 69	70 à 79	3,5
Ethiopie	Moins de 50	50 à 59	3
Kenya	80 à 89	90 à 100	3,5
Madagascar	70 à 79	80 % à 89 %	3,5
Rwanda	70 à 79	80 à 89 %	4
Seychelles	90 à 100	90 à 100	-
Somalie	Moins de 50 %	Moins de 50	-
Soudan du Sud	Moins de 50	Moins de 50	-
Ouganda	70 à 79	80 à 89	3,5
République-Unie de Tanzanie	70 à 79	80 à 89	3,5

Source : UNESCO, 2012, et Banque mondiale, 2012.

⁵⁵ Ibid. Le taux d'alphabétisation pourrait être supérieur à 100 % pour ce qui concerne les élèves plus jeunes ou plus âgés que l'âge scolaire théorique ou officiel à cause d'une admission précoce ou tardive, ou d'un redoublement de classe.

2.2.3 Gestion des ressources environnementales et naturelles : défis prioritaires

Les problèmes environnementaux représentent un défi majeur pour l'Afrique au 21^e siècle. Ils ont une incidence sur le développement et les conditions de vie, en particulier celles des ménages pauvres tant dans les zones rurales qu'en milieu urbain. Les ménages de la sous-région sont fortement dépendants des ressources naturelles, qui constituent la base de l'agriculture, de la pêche, de la production d'énergie et du logement. À cause de la dépendance excessive à l'égard de l'utilisation directe des ressources naturelles, associés aux pratiques d'utilisation et d'extraction non durables, la sous-région a connu un taux alarmant de dégradation et d'épuisement de ses ressources naturelles. Cette situation nécessite l'élaboration de politiques et d'actions stratégiques pour inverser la tendance. Le défi consiste donc non seulement à mettre fin à cette tendance négative, mais aussi à élaborer des pratiques de gestion durable de l'environnement en vue d'accélérer les efforts de réduction de la pauvreté et de contribuer à la réalisation des objectifs de croissance économique.

(a) Eau et assainissement

Malgré le pourcentage élevé de la population ayant accès aux sources d'eau améliorées en Afrique de l'Est, en 2010, quelque 58 % de la population n'avaient pas accès à l'eau potable alors que seulement 32 % avaient un meilleur accès aux installations sanitaires (tableau 8). S'agissant des sources d'eau améliorées, les Comores arrivaient en tête dans la région avec un taux de 95 %, suivies du Burundi et de l'Ouganda avec 72 %, mais dans les autres pays, la proportion était inférieure à 70 % et descendait même jusqu'à 29 % en Somalie. L'eau impropre à la consommation accroît la menace d'infections d'origine hydrique telles que la diarrhée, qui tue environ 1,5 millions d'enfants de moins de cinq ans dans le monde chaque année, principalement dans les pays les moins avancés.⁵⁶ Cela signifie que l'accès à des sources d'eau améliorées représente toujours un défi auquel il faut accorder la priorité. L'amélioration des installations d'assainissement demeure un défi pour tous les pays de la sous-région. Les priorités dans le secteur de la santé devraient ainsi être l'accès à l'eau potable et les installations sanitaires adéquates.

Tableau 8
Pourcentage de la population ayant accès à l'eau et aux installations sanitaires

Pays	Population ayant un accès de façon durable à une source d'eau améliorée (% en 2010)	Population ayant accès à des installations sanitaires améliorées (% en 2010)
Burundi	72	46
Comores	95	36
Djibouti	-	50
RDC	45	24
Érythrée	-	-
Ethiopie	44	31
Kenya	59	32
Madagascar	46	15
Rwanda	65	55
Seychelles	-	-
Somalie	29	23
Soudan du Sud	-	-
Ouganda	72	34
République-Unie de Tanzanie	53	10
Sous-région*	58	32

Source : OMS/UNICEF, aperçu de la situation de l'eau potable et de l'assainissement, 2012 (*Moyenne des pays disposant de données).

⁵⁶ UNICEF/OMS, 2009.

(b) Pollution atmosphérique

En 1964, le Comité d'experts de l'OMS sur les polluants atmosphériques, a approuvé les conclusions essentielles d'un Symposium inter-régional de l'OMS sur les critères de qualité de l'air et les méthodes de mesure de la pureté de l'air, et a suggéré, comme guides pour la qualité de l'air, quatre catégories de concentrations et de temps d'exposition, et leurs effets correspondants.⁵⁷ En Afrique, la qualité de l'air est généralement affectée par les émissions des véhicules et de l'industrie. La pollution atmosphérique n'est actuellement pas considérée comme un problème grave, car les données sur l'étendue de la pollution atmosphérique sur la santé humaine et l'environnement, sont insuffisantes.

Cependant, les données disponibles sur la qualité de l'air en Afrique de l'Est montrent que les épisodes de pollution atmosphérique sont de plus en plus fréquents dans la sous-région et constituent un problème croissant dans les zones rurales et urbaines. L'aggravation de la pollution atmosphérique urbaine est proportionnelle à l'augmentation de la combustion des énergies fossiles pour les procédés industriels et le transport. La pollution de l'air provient des émissions de gaz (monoxyde de carbone, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, benzène et ozone) ou de particules (poussières). Celles-ci peuvent causer des troubles respiratoires en cas d'inhalation sur une longue période. Les principales sources de pollution de l'air dans la sous-région sont les suivantes :

- (i) Le secteur du transport en croissance – 40 % des véhicules importés sont soit d'occasion soit remis à neuf.
- (ii) Les industries manufacturières (ciment, aciéries, etc.).
- (iii) Les activités agricoles et l'élevage - pesticides, machines, fumier.
- (iv) Les activités minières (émissions de gaz, poussières).
- (v) Les mauvaises techniques d'élimination des déchets (brûlage à ciel ouvert, incinération) – 60 % des déchets solides sont brûlés et enterrés.
- (vi) La combustion de la biomasse – le bois de chauffage compte pour plus de 90 % de l'énergie consommée - pollution atmosphérique intérieure.
- (vii) La production d'énergie - centrales thermique.
- (viii) Les feux de forêt / brousse.

Les mesures visant à réglementer la pollution atmosphérique, en particulier dans les centres urbains et les zones industrielles, devraient être une priorité. Il faudrait aussi accorder la priorité à la mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires, et à la réaffectation de fonds tirés des activités qui produisent de la pollution atmosphérique et augmentent les risques environnementaux, vers des zones qui peuvent stimuler la croissance durable et créer des emplois.

(c) Changement climatique

L'Afrique a contribué le moins aux émissions de gaz à effet de serre, qui sont largement responsables du réchauffement climatique, mais le continent, en particulier l'Afrique de l'Est, est vulnérable aux impacts du changement climatique à cause de la pauvreté, ce qui limite sa capacité d'adaptation. Selon les prévisions, le changement climatique aura des effets dévastateurs dans la sous-région et certains d'entre eux résulteront de phénomènes climatiques extrêmes associés qui ont déjà été observés. On signale des cas de sécheresse récurrente en Éthiopie, en Érythrée et à Djibouti, et des inondations en Ouganda, au Rwanda et en

⁵⁷ Rapport annuel de l'OMS, 1964.

République-Unie de Tanzanie. Ces catastrophes naturelles affectent des millions de personnes.⁵⁸ En 2011, quelque 13 millions de personnes à Djibouti, en Érythrée, en Éthiopie, au Kenya et en Somalie ont connu l'une des pires crises humanitaires depuis des décennies : la sécheresse la plus sévère de la région en 60 ans a provoqué une famine généralisée et a rendu l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement extrêmement difficile.⁵⁹

La vulnérabilité face à la sécheresse est aggravée par l'aridité. Soixante pour cent de la superficie totale des terres de la sous-région de l'Afrique de l'Est sont classées arides (moins de 500 mm de précipitations par an). La pluie est ainsi le facteur météorologique le plus important dans la sous-région. Les précipitations y sont faibles, peu fiables et inégalement réparties et, bien qu'il y ait toujours eu des cycles de sécheresse et des inondations, tout porte à croire que le climat est de plus en plus instable et les effets météorologiques plus dévastateurs.

Le régime pluvial en Afrique de l'Est est bimodal mais se caractérise par l'incertitude, à la fois dans le temps et dans l'espace. Le phénomène El Niño survenu en 1998 a augmenté de cinq fois les précipitations, par exemple (Galvin et al., 2001). D'autre part, 1997 fut une année de sécheresse, alors que la sécheresse qui a sévi en 1999 a été l'une des plus graves jamais enregistrées (PAM, 2000). L'Afrique de l'Est abrite des milliers de pasteurs qui ont tendance à élever leur bétail dans les zones semi-arides et arides de la sous-région. Les pluies saisonnières affectent la disponibilité du fourrage, la production animale et, finalement, les moyens de subsistance des habitants.

D'autres analyses climatiques laissent à penser que les changements climatiques auront des effets différentiels en Afrique de l'Est d'ici la moitié du 21^e siècle. Certaines parties de l'Afrique de l'Est deviendront plus sèches, et la saison agricole sera considérablement plus courte. D'autres régions, dont le sud du Kenya et le nord de la République-Unie de Tanzanie, pourraient devenir plus humides, avec un allongement de la durée de la saison agricole (Thornton et al, 2002). Une telle évolution modifiera inévitablement la structure et la fonction des écosystèmes. Cela aura aussi des conséquences sur l'utilisation des terres et les moyens de subsistance, et risquera de rendre les populations plus vulnérables.

Dans les petits États insulaires en développement, le réchauffement de la surface de l'océan a déjà été constaté, et cette tendance devrait se poursuivre. D'après les prévisions, ce réchauffement sera accompagné d'une augmentation des épisodes de fortes précipitations et d'autres changements spatiotemporels, et de cyclones et d'ouragans plus intenses ou fréquents. Les terres arables, les ressources en eau et la biodiversité commencent d'ores et déjà à subir des pressions du fait de l'accroissement de la population et de l'utilisation non durable des ressources naturelles disponibles. Selon les prévisions, le changement climatique aura des impacts négatifs sur l'agriculture, alors que les récifs coralliens seront menacés par l'augmentation des températures de surface de la mer et l'acidification des océans. En outre, les mangroves seront menacées par l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes. On s'attend à ce que le stress hydrique augmente en raison de changements dans le régime des précipitations.

(d) Catastrophes naturelles

La sous-région est de plus en plus exposée aux catastrophes naturelles, notamment les crises alimentaires, les inondations, la sécheresse, les glissements de terrain, etc. Ces catastrophes détruisent des vies humaines, les animaux, les cultures, les infrastructures, les biens et la biodiversité, affectant sérieusement le développement social et économique. Le manque de préparation face aux catastrophes naturelles peut avoir de graves conséquences, surtout en ce qui concerne la protection et la préservation des vies humaines et des biens. Selon Rupp, un tel manque se manifeste sous plusieurs formes, y compris : (i) les moyens financiers insuffisants alloués à la planification de la préparation aux catastrophes ; (ii) trop d'importance consacrée à la sécheresse et aux inondations, au détriment des petites catastrophes ; (iii) le manque d'incitations pour promouvoir les activités de prévention des catastrophes ; et (iv) le manque

⁵⁸ Société pour le développement international, op. cit.

⁵⁹ Livre de l'année 2012 du PNUE : Questions émergentes.

d'attention et de planification face aux effets négatifs à long terme sur la croissance économique et le développement. Néanmoins, compte tenu de l'exposition régulière aux catastrophes naturelles et des risques que cela entraîne pour les vies humaines et les biens, les mesures prises par les pays de l'Afrique de l'Est pour renforcer la préparation et la gestion des catastrophes, du moins pour améliorer la coordination et l'efficacité des réponses au niveau national et local, demeurent insuffisantes.

Cinq îles de l'océan Indien, à savoir, l'Union des Comores, Madagascar, Maurice, les Seychelles et le Zanzibar (République-Unie de Tanzanie), s'emploient à créer et gérer des bases de données sur les pertes dues aux catastrophes, qui permettront de prévoir et d'estimer les pertes causées par les cyclones, les inondations et les ondes de tempête. Le projet est soutenu par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (SIPC) et le projet ISLANDS de la Commission de l'océan Indien (COI) (UN_SPIDER, 2013). Ces îles revêtent un intérêt particulier sous l'angle du développement durable et de l'environnement. Elles sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles (comme les cyclones, les tsunamis, la sécheresse et les inondations), sont exposées en première ligne au changement climatique, et sont menacées par la perte rapide de la biodiversité marine et terrestre. Ces vulnérabilités environnementales et économiques ont été largement démontrées et reconnues par la communauté internationale à la suite du Sommet de la Terre de 1992, et ont été confirmées par le Programme d'action adopté à la Barbade en 1994, et par la Stratégie de Maurice en 2005.⁶⁰

(e) Dégradation des terres et désertification

Outre les obstacles persistants comme la pauvreté et le chômage, les pays de la sous-région sont confrontés à des menaces qui pèsent sur le bassin de ressources de nombreux secteurs productifs dû à la dégradation de l'environnement, notamment la déforestation, l'érosion des sols, la désertification, la perte de biodiversité, l'épuisement des stocks de poissons, et les effets du changement climatique. Cependant, ces défis présentent aussi des possibilités de changement.⁶¹

Les petites exploitations de moins de deux hectares occupent 60 % des terres arables dans le monde entier, constituent 90 % des 525 millions d'exploitations agricoles dans le monde et contribuent de manière substantielle à la production agricole mondiale. En Afrique, les petites exploitations agricoles assurent 90 % de la production.⁶² La surface de l'Afrique est occupée par des terres arables et des zones de cultures permanentes, et la stabilité géographique du continent a engendré une forte proportion de sols peu fertiles. En l'absence de rajeunissement des sols issus de l'altération de roches volcaniques, les cycles d'intempéries, l'érosion et le lessivage ont, au fil des ans, laissé les sols intrinsèquement pauvres en éléments nutritifs. Alors que l'érosion excessive demeure une cause générale de la dégradation des terres, certains pays de la sous-région, notamment Djibouti, la Somalie, le Kenya, l'Éthiopie et l'Ouganda, ont subi des sécheresses et une désertification sans précédent, de la mi-2011 à la mi-2012. La dégradation des terres a non seulement entraîné une diminution de la productivité agricole et des mouvements massifs de population non planifiés, mais a aussi engendré des facteurs climatiques sans précédent tels que la sécheresse (CEA, 2011).

Les pays de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya et Somalie) ont de vastes étendues de terres arides. À moins que des mesures d'atténuation ne soient prises, les zones arides et la désertification augmenteront à la suite du changement climatique. La désertification entraîne une dégradation accrue des sols, une diminution de la productivité agricole et des cultures, la perte de biodiversité, et des migrations de population spontanées, qui sapent la croissance économique et le développement durable. Des efforts pour améliorer la fertilité des sols s'avèrent nécessaires, bien qu'il soit reconnu qu'aucune méthode, à elle seule, n'est suffisante. De nombreux agriculteurs ont élaboré des stratégies de gestion des sols pour faire face à la mauvaise qualité de leur sol. Cependant, les faibles apports en substances nutritives, y compris les matières organiques, concourent à la mauvaise croissance des cultures et à l'épuisement des éléments nutritifs du sol.⁶³ Il conviendrait donc d'accorder la priorité à la lutte contre la désertification et la dégradation des sols, en particulier dans les zones rurales où l'agriculture est l'activité économique prédominante.

60 <http://www.uncsd2012.org/content/documents/959seychelles.pdf>.

61 UNESCO, Taux d'alphabétisme des adultes et des jeunes, 2012.

62 McIntyre et autres, 2009.

63 Ibid.

(f) Déforestation

Les forêts tropicales abritent environ 50 % des espèces terrestres du monde, ce qui en fait une vaste réserve de ressources biologiques et génétiques. En outre, les forêts tropicales aident à maintenir le climat en régulant les gaz atmosphériques et en stabilisant les précipitations, en protégeant contre la désertification, et en fournissant de nombreuses autres fonctions écologiques. Cependant, ces précieux systèmes sont parmi les plus menacés de la planète. Bien que ce sujet fasse l'objet de nombreux débats, ce sont au moins 80 000 acres (32 300 ha) de forêts qui disparaissent chaque jour dans le monde entier. Au moins 80 000 acres (32 300 ha) de forêts supplémentaires sont dégradés. Par conséquent, la planète perd un nombre incalculable d'espèces à l'extinction, dont la grande majorité n'a jamais été documentée par les biologistes. À mesure que se rétrécit la couverture forestière, plus de carbone est libéré dans l'atmosphère, les conditions climatiques changent davantage, et les terres végétales se perdent encore plus à cause de l'érosion.

Entre 1990 et 2005, la sous-région a perdu au moins 20 588 000 arpents de forêts ou 1 029 400 ha de forêts chaque année, soit environ quatre fois le taux moyen de déforestation mondiale, et la surface totale des forêts a diminué à un rythme effréné. Par exemple, la superficie totale de 120 km² des forêts aux Comores a été ramenée progressivement à 80 km² en 2000, puis à 50 km² en 2005 – soit une perte de 70 km² (plus de 50 %) en seulement 15 ans. De même, le Burundi comptait 2 890 km² de couverture forestière, lesquels ont chuté à 1 980 km² en 2005. Le Rwanda est le seul pays de la sous-région à augmenter sa couverture forestière, à un taux annuel de 6,9 entre 2000 et 2005, tandis que Djibouti et les Seychelles ont maintenu leur couverture forestière depuis l'an 2000. Le reste des pays de la sous-région affiche un taux en baisse de la couverture forestière.

Les causes immédiates de la déforestation comprennent le défrichage par les ménages ou les entreprises au profit de l'agriculture, de l'habitation et de l'urbanisation, et la collecte du bois de chauffage comme source d'énergie pour la cuisson. La déforestation a des effets dévastateurs comme la diminution des précipitations, l'extinction d'espèces et la menace pour la biodiversité, les émissions de carbone et de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement de la planète et au changement climatique, et l'augmentation des inondations et de l'érosion des sols (CEA, 2011). Tous ces facteurs ont des effets néfastes sur les économies locales. Il importe donc que les pays donnent la priorité aux programmes de boisement.

La source d'énergie prédominante dans la sous-région de l'Afrique de l'Est est la biomasse, représentée essentiellement par le bois de feu et le charbon de bois, dont l'utilisation répandue exacerbe la dégradation des sols et la réduction de la productivité agricole. Le tableau actuel de la sous-région est celui d'une raréfaction croissante de la bioénergie.

La sous-région jouit d'un rayonnement solaire régulier tout au long de l'année et présente donc un vaste potentiel de développement de l'énergie solaire. Par exemple, le potentiel d'énergie solaire au Kenya est estimé à 4-6 kWh par m² par journée d'insolation, ce qui équivaut à environ 250 millions de tonnes de pétrole par jour. Pourtant, il n'y a pratiquement pas de production commerciale d'énergie à partir du rayonnement solaire dans la sous-région.⁶⁴ Le Kenya est le premier pays africain à exploiter massivement l'énergie géothermique. D'autre part, le potentiel géothermique de l'Éthiopie a été estimé à environ 4000 MW. Certains des réservoirs géothermiques identifiés à ce jour sont censés chevaucher les frontières nationales.

Le pétrole et le gaz sont une autre source d'énergie dans la sous-région. Le Soudan du Sud en est un producteur actuel, tandis que l'Ouganda et le Kenya ont annoncé la découverte de quantités commerciales de gisements de pétrole et de gaz. L'exploration offshore de pétrole et de gaz est en cours à Djibouti, en Érythrée, au Kenya et en Somalie. Ces importantes découvertes de pétrole et de gaz dans la sous-région devraient avoir de profondes répercussions sur l'économie, l'environnement et la paix et la sécurité. Les outils nécessaires pour exploiter le pétrole et le gaz de manière durable, doivent être élaborés de manière durable.

⁶⁴ Société pour le développement international op. cit.

Tableau 9
 Indicateurs de la désertification dans la sous-région de l'Afrique de l'Est

Pays / zone	Couverture totale km ²	Couverture forestière totale 2005 km ²	Couverture forestière 2005 % de terres	Autres terres boisées 2005 km ²	Couverture forestière totale 1990 km ²	Couverture forestière totale 2000 km ²	Taux de variation annuelle 1990-2000 % par an	Taux de variation annuelle 2000-2005 % par an	Forêts primaires 2005 % forêts totales	Perte annuelle de forêts primaires 2000-2005 %/ par an
Comores	1,860	50	2,9	N/A	120	80	-4	-7,4	0	N/A
Kenya	580 370	35 220	6,2	349 200	37 080	35 820	-0,3	-0,3	20	-0,3
Madagascar	587 040	128 380	22,1	170 540	136 920	130 230	-0,5	-0,3	80,6	-0,1
Seychelles	450	400	88,9	N/A	400	400	0	0	5	0
Swaziland	17 360	5 410	31,5	2 890	4 720	5 180	0,9	0,9	-	N/A
Ouganda	241 040	36 270	18,4	11 500	49 240	40 590	-1,9	-2,2	-	N/A
République-Unie de Tanzanie	945 090	352 570	39,9	47 560	414 410	373 180	-1	-1,1	-	N/A
Djibouti	23 200	60	0,2	2 200	60	60	0	0	-	N/A
Érythrée	117 600	15 540	15,4	72 570	16 210	15 760	-0,3	-0,3	-	N/A
Éthiopie	1104 300	130 000	11,9	446 500	151 140	137 050	-1	-1,1	-	N/A
Somalie	637 660	71 310	11,4	N/A	82 820	75 150	-1	-1	-	N/A
Burundi	27 830	1 520	5,9	7 220	2 890	1 980	-3,7	-5,2	0	N/A
RDC	2 344 860	133 610	58,9	832 770	1 405 310	1 352 070	-0,4	-0,2	-	N/A
Rwanda	26 340	4 800	19,5	610	3 180	3 440	0,8	6,9	0	N/A

Source : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture : Situation des forêts du monde 2007.

(g) Sources énergétiques

Le tableau 10 montre qu'un pourcentage élevé des habitants de la sous-région dépend du bois pour la cuisine, alors que d'autres sources d'énergie restent inaccessibles, en particulier dans les zones rurales. Plus de 50 % de la population utilisent le bois de chauffage pour la cuisson dans la plupart des pays, hormis Djibouti, où ce taux atteint seulement 3,7 %. Le taux d'utilisation de l'électricité pour la cuisson se situe encore en dessous de 1 % pour tous les pays à l'exception de la RDC (4,6 %). En RDC, à Madagascar, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda, la consommation du charbon de bois comme source de combustible pour la cuisson augmente rapidement.

Tableau 10
Utilisation de sources d'énergie pour la cuisson dans la sous-région de l'Afrique de l'Est

Pays	Combustible utilisé pour la cuisson - % de la population totale							
	Electricité	Gaz	Kérosène	Charbon	Bois	Fumier	Houille	Autres
Burundi	0,1	0,2	0	5,1	94,2	-	0,2	0,2
Comores	0,1	2,3	22,2	0,7	74,6	-	-	0,2
Djibouti	0,6	4,9	80,6	8,7	3,7	-	-	1,5
RDC	4,6	-	0,1	28,9	66,2	-	-	0,2
Erythrée	0,6	4,7	28	1,7	59,4	5,2	-	0,4
Ethiopie	0,2	0,1	3,9	2,8	85	7,4	-	0,6
Kenya	0,6	3,5	13,2	13,3	68,7	-	-	0,7
Madagascar	0,2	0,3	0,1	17,4	81,7	-	-	0,3
Rwanda	0,1	0	0,1	6,5	92,1	0,2	0,3	0,7
Seychelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Somalie	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudan du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouganda	0	0,1	0,3	13	85,8	-	-	0,8
République-Unie de Tanzanie	0,3	0,2	2,3	19	77,6	0	-	0,5

Source: OMS, 2009. Situation des pays en développement en termes d'accès à l'énergie.

L'accès à l'électricité dans la sous-région est encore faible, surtout dans les zones rurales, et il convient d'intensifier les efforts au niveau de sa distribution globale à l'échelle nationale (tableau 11). Par exemple, en 2008, alors que 15,3 % de la population totale de l'Éthiopie avaient accès à l'électricité, le taux d'accès dans les zones urbaines était de 80 % comparativement à seulement 2 % en milieu rural. Bien que l'accès global à l'électricité dans la sous-région soit encore faible, au Soudan du Sud, ce taux atteint seulement 1 %, le plus bas de la sous-région⁶⁵. À l'heure actuelle, le pays a commencé à mettre en place des projets hydroélectriques, y compris celui de la centrale qui doit être construite près de la frontière ougandaise, et qui aura une capacité de production de 890 MW, une hausse vertigineuse par rapport au niveau de consommation actuel. Par conséquent, il est évident que le Soudan du Sud doit se diriger vers davantage de sources d'énergie en dehors de l'hydroélectricité, priorité qui est fixée dans le plan stratégique du pays. L'énergie constitue une base solide propice à la croissance et jette les fondements sur lesquels peuvent se développer d'autres secteurs.

65 CEA, Accès à l'énergie et sécurité énergétique, 2012.

Tableau 11
Accès à l'électricité dans la sous-région de l'Afrique de l'Est

	Pays	% de la population ayant l'électricité						Source (s)
		National	Année	Rural	Année	Urbain	Année	
1	Burundi	2,8	2006	0.1	2006	25,6	2006	Groupe de la Banque africaine de développement, 2007
2	Comores	40,1	2004	-	-	-	-	Lachaud J.P., 2005
3	Djibouti	49,7	2004	10.2	2004	56,9	2004	Rapport OMD 2005 ; DSRP 2004. Estimation
4	RDC	11,1	2008	25	2008	4	2008	AIE, 2009
5	Érythrée	32	2008	5	2008	86	2008	National Statistics and Evaluation Office et ORC Macro, 2003
6	Éthiopie	15,3	2008	2	2008	80	2008	Central Statistics Agency et ORC Macro 2006
7	Kenya	15	2008	5	2008	51,3	2008	AIE, 2009
8	Madagascar	19	2008	5	2008	53	2008	AIE, 2009
9	Rwanda	16	2005	1.3	2005	25,1	2005	Institut national de la statistique et ORC Macro 2006
10	Seychelles	96	2002					National Bureau of Statistics, Seychelles, 2007
11	Somalie	-	-	-	-	-	-	
12	Soudan du Sud	-	-	-	-	-	-	
13	Ouganda	9	2008	4	2008	42,5	2008	AIE, 2009
14	République-Unie de Tanzanie	11,5	2008	2	2008	39	2008	AIE, 2009

Source: OMS et PNUD, 2009.

Garantir l'accès à l'énergie est sans doute l'un des principaux défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Pour ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté, le manque d'accès aux services énergétiques a des conséquences dramatiques, sape les systèmes de santé, limite les opportunités pour l'éducation et le développement, et réduit les chances d'une famille de se dégager de la pauvreté. Le problème de l'accès des plus démunis à l'énergie s'est aggravé à cause de la crise financière mondiale, de l'instabilité des prix de l'énergie, et de la vulnérabilité accrue face au changement climatique.⁶⁶

L'énergie est donc un enjeu prioritaire pour le développement durable en Afrique de l'Est. Par exemple, l'Éthiopie a lancé un vaste projet hydroélectrique qui entraînera une hausse substantielle de la capacité énergétique et qui fera du pays un centre d'exportation d'énergie pour la sous-région. En outre, les gouvernements de la sous-région devraient réglementer l'exploitation des forêts, concevoir des mécanismes pour le commerce du charbon de bois et mettre en place des plans à long terme pour la production durable. Il est aussi urgent d'étudier des sources d'énergie alternatives. En ce qui concerne d'autres sources d'énergie renouvelables, la sous-région a besoin d'investissements dans la recherche et le développement d'options géothermiques.

⁶⁶ OMS et PNUD, 2009.

(h) Pollution marine

Les petits États insulaires en développement (PEID) sont confrontés à la menace constante de la pollution marine. Par exemple, plus de 30 % des pétroliers dans le monde transitent par l'océan Indien. La piraterie maritime constitue une autre menace majeure pour l'avenir des îles et compromet les nombreux efforts consentis pour promouvoir l'intégration des États insulaires dans l'économie mondiale. Ces défis touchent les zones transfrontalières et requièrent des solutions sous-régionales et internationales. Au cours des 28 dernières années, la Commission de l'océan Indien a fourni une plate-forme efficace, coordonnée et bien équilibrée pour relever les défis du développement durable. Il importe d'attirer profondément l'attention sur la vulnérabilité spécifique des États insulaires de l'Afrique de l'Est à la lumière des défis émergents auxquels ils sont confrontés. Les caractéristiques spécifiques de ces îles sont un atout pour le tourisme et la biodiversité, mais ils contribuent également à leur dépendance et à leur vulnérabilité face aux chocs extérieurs. Cette vulnérabilité et cette dépendance justifient le soutien qu'elles obtiennent auprès des organisations sous-régionales.

(i) Conséquences des taux élevés de croissance démographique et de l'urbanisation rapide et non planifiée

Les défis environnementaux en Afrique de l'Est sont accentués par la forte croissance démographique et l'urbanisation rapide et non planifiée. La population de la sous-région a augmenté de plus de 24 millions depuis 2005. Les taux élevés de croissance démographique accentuent la pression exercée sur l'environnement notamment par l'empiètement sur les forêts naturelles, comme à Gishwati au Rwanda,⁶⁷ et l'extension des activités agricoles aux importants écosystèmes montagneux et marécageux. Pour compliquer le problème, la sous-région connaît un taux élevé d'urbanisation non planifiée. Par exemple, Kampala, la capitale de l'Ouganda, est l'une des villes les plus dynamiques en Afrique (Hirabe, 2009), mais sa croissance est en grande partie organique. Si l'urbanisation rapide et non planifiée se poursuit, elle aura des répercussions négatives graves sur l'environnement, notamment à cause de l'élimination inadéquate des déchets, la pollution atmosphérique, et la dégradation des écosystèmes adjacents du fait de l'étalement urbain. Conjuguées à la pauvreté, la croissance démographique élevée et rapide et l'urbanisation non planifiée aboutissent à l'exploitation non durable des ressources naturelles.

D'autres conséquences directes de la dégradation de l'environnement dans la sous-région, en particulier au Rwanda, en Ouganda, au Burundi et en République démocratique du Congo, comprennent :

- (i) La dégradation des terres agricoles ;
- (ii) L'appauvrissement de l'habitat naturel des animaux aquatiques et terrestres ;
- (iii) Le déclin de la diversité biologique (la variété des créatures sur terre, les relations complexes entre les êtres vivants, et les relations entre les êtres vivants et leur environnement) ;
- (iv) La pollution aquatique, compromettant les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs et détruisant les poissons et autres créatures marines ;
- (v) La pollution des terres, affectant négativement les moyens de subsistance des communautés agricoles.

2.2.4 Gouvernance, paix et sécurité

Les pays de l'Afrique de l'Est ont enregistré des progrès considérables dans la mise en place de systèmes de gouvernance démocratiques, notamment par la tenue d'élections régulières. Cependant, l'insécurité reste une source de préoccupation, et les efforts doivent être redoublés pour consolider la bonne gouvernance et instaurer une paix durable dans la sous-région.

⁶⁷ Ministère des finances et de la planification économique. Non daté (République du Rwanda).

Les efforts régionaux entrepris en Afrique pour promouvoir la bonne gouvernance, la paix et la sécurité ont de grandes implications pour l'Afrique de l'Est. Ainsi, la mutation de l'OUA en UA en 2002 a ravivé l'espoir de l'Afrique de l'Est et de l'ensemble du continent pour préserver la paix, la sécurité et la stabilité. Les efforts déployés par les organisations africaines ont entraîné la renaissance du concept de l'appropriation africaine et renforcé le principe des solutions africaines aux problèmes africains. Cependant, ce concept doit être renforcé par une forte volonté politique. Il convient de resserrer les liens entre les États africains afin d'élever le niveau de vie des peuples africains et maintenir la paix et la sécurité. L'instauration d'une politique de paix et de sécurité est une tâche difficile pour les organisations africaines à cause des nombreux défis internes et externes. Il s'agit notamment de la pauvreté, du chômage, des catastrophes, et de la mauvaise gestion, des divisions idéologiques entre les États, et des intérêts économiques et politiques des acteurs externes en Afrique. En comblant les lacunes à l'échelle continentale, les organismes sous-régionaux et les initiatives en Afrique de l'Est jouent un rôle fondamental dans la promotion de la bonne gouvernance, la paix et la sécurité en Afrique de l'Est.

L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), dont les membres comptent sept pays de l'Afrique de l'Est, est un organe majeur de la sécurité sous-régionale et du dialogue politique dans la Corne de l'Afrique.⁶⁸ L'IGAD a dirigé et participé à des forums régionaux et internationaux destinés à promouvoir la paix et la sécurité dans la sous-région. Par exemple, elle a soutenu la mise en place de mesures judiciaires visant à contrôler la piraterie aux Seychelles et à Maurice. Elle a en outre organisé un atelier régional pour se pencher sur la piraterie et la sécurité maritime en Afrique de l'Est et australe et dans la sous-région de l'océan Indien. Par ailleurs, l'IGAD a mis sur pied un bureau de liaison à Juba, au Soudan du Sud, pour concourir à l'instauration des conditions nécessaires à des processus référendaires et post-référendaires pacifiques. L'IGAD a harmonisé ses activités avec celles de l'Union africaine et, ce faisant, a contribué de manière significative à la mise en œuvre du cadre continental sur la paix et la sécurité.

La Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), aussi appelée la Conférence, est composée de 11 États membres,⁶⁹ dont six pays de l'Afrique de l'Est. Lors de son premier Sommet organisé le 20 novembre 2004 à Dar es Salaam, en République-Unie de Tanzanie, la Conférence a adopté une déclaration, qui a été suivie deux ans plus tard d'un Pacte sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la Région des Grands Lacs. Ce Pacte vise, entre autres, à mettre en œuvre la Déclaration et à « créer les conditions propices à la sécurité, la stabilité et le développement durable entre les États membres ». La CIRGL a également créé un Fonds spécial pour la reconstruction et le développement (FSRD), qui sert de mécanisme de financement principal pour la réalisation du Pacte. Le Secrétariat de la CIRGL a, à l'aide de divers supports, organisé un certain nombre de tables rondes.

En outre, les États partenaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est reconnaissent que la paix et la sécurité sont des conditions préalables au développement social et économique au sein de la Communauté et sont essentielles à la réalisation de ses objectifs. À cet égard, les États membres conviennent de favoriser et de maintenir un climat propice à la paix et la sécurité en passant par la coopération et la consultation sur les questions relatives à la paix et la sécurité des États partenaires en vue de prévenir, mieux gérer et résoudre les différends et les conflits entre eux.⁷⁰

Il y a aussi des efforts à faire au niveau des pays pour assurer la paix et la sécurité dans la sous-région, notamment en luttant contre la piraterie et en réglant les conflits. Djibouti a mis ses installations terrestres et portuaires à la disposition des partenaires étrangers, y compris les États-Unis, le Japon et l'Union européenne, pour lutter contre la piraterie dans le golfe d'Aden. Aux Seychelles, la piraterie a réduit de 50 % le rendement de la pêche et de 23 % leurs activités touristiques. Les Seychelles ont désormais modifié leur Code pénal pour y inclure la poursuite des pirates, y compris ceux qui sont capturés par les forces

68 Sept des huit États membres font partie de l'Afrique de l'Est, à savoir, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan du Sud et l'Ouganda. Le huitième État membre est le Soudan.

69 Angola, Burundi, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Kenya, Rwanda, Soudan, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie.

70 CEA, Traité portant création de la Communauté d'Afrique de l'Est, 1999.

navales de l'Union européenne en dehors des eaux seychelloises.⁷¹ Les efforts déployés pour lutter contre la piraterie sont en train de porter des fruits. Entre 2011 et 2012, le nombre d'attaques de pirates en Afrique de l'Est est passé de 237 à 75.⁷² Cette baisse est attribuable au renforcement des patrouilles navales et de la capacité, et à l'adoption de pratiques appropriées par les navires pour le passage dans ces voies maritimes. Selon l'Institut d'études de sécurité, le revers de la médaille, c'est le risque que l'efficacité des patrouilles au large des côtes de la Somalie pourrait inciter les groupes trop méfiants à aller en plein océan pour se livrer à des rackets ciblant des pêcheurs locaux sans défense.

En outre, les mesures les plus remarquables pour lutter contre la piraterie restent axées sur la dissuasion. Il convient de passer aux efforts de consolidation de la paix qui contribueront au développement économique durable des communautés qui pourraient autrement être victimes de, ou même se livrer à, la piraterie.⁷³ L'Union africaine (UA) et les communautés économiques régionales (CER) ont un grand rôle à jouer ici. Des initiatives telles que le Code de conduite de Djibouti et les stratégies de sécurité maritime des CER, doivent être soutenues.

Un certain nombre de pays africains ont également maintenu des troupes de maintien de la paix dans des zones instables, y compris la Somalie, contribuant ainsi aux opérations internationales de maintien de la paix dans la sous-région.

Malgré les efforts considérables consentis aux niveaux régional et national pour assurer la bonne gouvernance, la paix et la sécurité en Afrique de l'Est, l'instabilité continue à régner. Au cours de la dernière décennie, certains pays ont été en proie à des guerres civiles, des conflits transfrontaliers, des conflits sociaux, et au trafic d'armes. En outre, la démocratie reste fragile dans certains pays. Les problèmes de sécurité majeurs qui ont été abordés lors des récentes réunions de l'UA, de la CAE et de l'IGAD sont : les conflits persistants en Somalie ; la piraterie au large des côtes somaliennes et dans le golfe d'Aden qui, en 2009, représentait plus de 50 % des actes de piraterie dans le monde ; et les questions post-référendaires en suspens au Soudan et au Soudan du Sud, y compris la délimitation des frontières et le statut d'Abeyi, qui constituent un réel défi de sécurité pour les pays et la sous-région. Les conflits en République démocratique du Congo et la piraterie qui perturbe la pêche dans l'océan Indien, en particulier à Maurice, en Somalie et aux Seychelles, y figurent également. La sécheresse, la famine et la diminution des ressources, y compris les pâturages, sont également sources de conflits.

Outre le fait de freiner le progrès économique et social à l'échelle nationale, l'insécurité et l'instabilité politique créent de sérieux obstacles à la réalisation du niveau d'intégration requis pour promouvoir le développement durable dans la sous-région. Les conflits absorbent des ressources qui pourraient autrement être canalisées dans des activités productives. Des efforts considérables et des engagements au niveau des pays sont nécessaires pour consolider la bonne gouvernance et instaurer une paix durable dans la sous-région. Des efforts de collaboration aboutissant à la détente et à la résolution ultime des conflits, renforceraient les processus d'intégration régionale et permettraient aux pays et aux peuples de se concentrer sur le développement durable.

2.2.5 Résumé des défis du développement durable dans la sous-région

Les défis économiques dans la sous-région comprennent la croissance inéquitable économique et l'inégalité, les taux élevés de pauvreté et de chômage et une forte dépendance à l'égard des ressources naturelles. Ils comprennent également l'insuffisance des infrastructures et de l'approvisionnement énergétique, cette dernière contrainte étant aggravée par les prix volatils de l'énergie. L'Afrique de l'Est doit également relever des défis sociaux, qui sont notamment la forte pression démographique, l'insécurité alimentaire et la faim persistante, les taux élevés d'analphabétisme, les services de santé médiocres, et la prévalence de maladies comme le VIH/sida. En outre, la sous-région fait face à des défis environnementaux qui comprennent :

71 Document de stratégie d'intégration de l'Afrique de l'Est, 2011.

72 <http://www.issafrica.org/iss-today/african-coastal-piracy-in-2013-the-beginning-of-the-end-or-the-end-of-the-beginning>.

73 Ibid.

la perte de biodiversité ; la dégradation des écosystèmes, y compris les écosystèmes marins ; des modes de consommation et de production inefficaces et peu rentables ; et les catastrophes naturelles successives. La sous-région est également confrontée à des défis de gouvernance, de paix et de sécurité comme les guerres civiles, les conflits transfrontaliers, les conflits sociaux, la piraterie et le trafic d'armes, et elle compte des démocraties fragiles. Ces nombreux défis justifient la révision des politiques économiques, y compris les modes de production, de distribution et de consommation dans le cadre du développement durable. Le tableau 12 donne un aperçu des principaux enjeux du développement durable, de leurs causes et conséquences. Ces problématiques sont étroitement liées et ont, des répercussions directes ou indirectes, l'une sur l'autre.

Tableau 12

Les défis du développement durable et leurs implications

N°	Défis en matière de développement durable	Causes principales	Implications et liens avec d'autres défis du développement durable
Durabilité économique			
1	Niveaux élevés de pauvreté	Taux de croissance démographiques élevés et estimés à 2,5 % par an ; facteurs environnementaux, y compris la dégradation des sols ; activités économiques limitées	Lourd fardeau des maladies et santé précaire ; faible productivité, y compris dans l'agriculture ; insécurité alimentaire et malnutrition ; manque de moyens pour se payer un accès aux services sociaux adéquats
2	Taux de chômage élevés	Manque d'accès de nombreuses personnes aux services sociaux tels que l'éducation et la santé - estimé à plus de 40 %	Faible taux de productivité de la population ; accès insuffisant aux besoins essentiels ; vulnérabilité face à la criminalité ; migration rurale-urbaine
3	Croissance économique inéquitable et inégalités	Prédominance de l'agriculture ; activités extra-agricoles insuffisantes ; pression démographique élevée ; répartition inégale des terres ; taux de chômage élevés, pratiques culturelles discriminatoires à l'encontre des femmes	Épuisement et dégradation des ressources naturelles ; défis environnementaux ; hausse des niveaux de pauvreté
Durabilité sociale			
4	Forte croissance démographique	Taux élevés de fécondité ; faible accessibilité aux services de planification familiale ; taux élevés de pauvreté	Pression sur les ressources naturelles et autres ressources, et dégradation de celles-ci ; faibles niveaux de productivité ; concentration sur la production de subsistance
5	Santé précaire et prévalence de maladies telles que le VIH/sida	Accès inadéquat aux établissements et aux prestations de santé, et mauvaise qualité de ces services ; mauvaise alimentation ; dégradation de l'environnement ; faibles allocations budgétaires ; valeurs culturelles	Taux élevés de mortalité infantile et maternelle ; faible productivité et mauvaise performance économique
6	Taux d'analphabétisme élevés	Nombre d'abandons scolaires élevé dans le secondaire ; faible taux de scolarisation des filles par rapport aux garçons dans les établissements d'enseignement supérieur	Persistance du chômage ; salaires et revenus inférieurs ; pauvreté ; niveaux de croissance lents ; accès insuffisant des femmes aux ressources telles que la terre, et croissance inéquitable
7	Insécurité alimentaire et persistance de la faim	Taux de croissance de la population (2,5 %) ; dégradation et perte de fertilité des sols ; accès insuffisant aux technologies agricoles appropriées ; calamités naturelles telles que les inondations et la sécheresse	Cycles de pauvreté ; santé précaire et mauvaises pratiques de soins pour enfants ; dégradation des sols ; volatilité des prix des denrées alimentaires ; conflits

Durabilité environnementale			
8	Eau insalubre et mauvaises conditions sanitaires	Insuffisance de l'approvisionnement en eau et des installations sanitaires, et infrastructures limitées	Maladies d'origine hydrique et santé précaire
9	Pollution atmosphérique	Émissions non réglementées des établissements industriels ; émissions provenant d'autres sources ; utilisation de piètres technologies	Changements climatiques ; les maladies non transmissibles
10	Impacts négatifs des changements climatiques, notamment la sécheresse, les inondations et les glissements de terrain	Manque de préparation et capacités d'adaptation limitées	Perturbations des activités agricoles ; incidence accrue de maladies et de santé précaire ; risques accrus de dangers liés aux conditions météorologiques comme les glissements de terrain et les catastrophes naturelles ; insécurité alimentaire ; perte de biodiversité
11	Dégradation des sols et désertification	Pression démographique ; empiètement sur les forêts ; désertification ; effets du changement climatique	Perturbations de la production ; sécheresse persistante ; perte de fertilité des sols ; insécurité alimentaire
12	Déforestation	Pression démographique ; empiètement agricole ; mauvaises pratiques agricoles	Diminution des précipitations ; perte de biodiversité ; dégradation des sols ; perte de sol
13	Manque de fiabilité de l'approvisionnement énergétique	Forte dépendance à l'égard de la biomasse ; investissement limité dans des sources d'énergie propres et modernes	Dégradation des sols et déforestation ; niveaux de production limités ; effets du changement climatique ; développement industriel limité
Défis en matière de gouvernance			
14	Aggravation des préoccupations en matière de sécurité et instauration de la paix	Instabilité dans la sous-région ; liens culturels	Instabilité de la population ; performance réduite d'activités économiques comme l'agriculture ; production alimentaire limitée ; de nombreux camps de réfugiés dans la sous-région

2.2.6 Opportunités dans la sous-région de l'Afrique de l'Est

L'Afrique de l'Est recèle de nombreuses opportunités qui, si elles sont bien exploitées, pourraient aider à surmonter les défis, accélérer la croissance et promouvoir le développement durable dans la sous-région. Ce sont les suivantes ::

- (i) *Les ressources naturelles* : La sous-région est dotée d'abondantes ressources naturelles. Ces ressources comprennent des terres fertiles qui pourraient soutenir les pratiques agricoles intensives et mécanisées, surtout dans les régions où l'agriculture de subsistance pratiquée par les petits exploitants agricoles, est prédominante.. La sous-région compte des forêts et des parcs nationaux qui, s'ils sont conservés et utilisés de manière durable, fourniront des biens et des services écosystémiques pour le bien-être social et économique.
- (ii) *Les réserves de pétrole* : La prospection pétrolière a confirmé la présence de milliards de barils dans des pays tels que l'Ouganda, le Soudan du Sud, le Kenya et la RDC. D'autres pays sont dotés de richesses minérales comme l'or, les diamants, le wolfram et l'étain. La sous-région recèle aussi de vastes ressources en eau qui pourraient soutenir la production hydroélectrique et stimuler, par ricochet, la croissance dans d'autres secteurs, notamment l'industrie et la fabrication. Cela pourrait attirer les investissements directs étrangers et stimuler la croissance grâce à des partenariats public-privé locaux. En outre, les États insulaires ont le potentiel de *développer le tourisme*, source précieuse de devises étrangères.
- (iii) *L'intégration régionale* : La sous-région a réalisé des progrès considérables vers l'intégration économique. Elle compte des pays membres de la SADC, de la CAE, de l'IGAD, de la CEPGL, et d'autres organisations. Le renforcement de l'intégration contribuerait à stimuler le commerce dans la sous-région par le biais d'interventions spécifiques telles que les exonérations fiscales et la réduction des barrières grâce à des unions douanières, entre autres.
- (iv) *Les stratégies et programmes de développement en cours* : les États membres et les CER de la sous-région ont mis en place et mettent actuellement en œuvre diverses stratégies et programmes qui permettent de réagir rapidement face à certains défis sous-régionaux en matière de développement. Ces stratégies et programmes permettront d'établir les bases pour faire avancer la croissance et le développement durable et inclusif. Il convient de noter ceux qui visent à réduire la pauvreté, intégrer la dimension genre et protéger l'environnement, lesquels sont des facteurs essentiels au développement durable.
- (v) *Le taux élevé d'urbanisation* : Dans de nombreux pays d'Afrique de l'Est, l'urbanisation fournit des opportunités aux pays et aux individus. Par exemple, les taux élevés de migration rurale-urbaine permettent de remédier au morcellement des terres et d'accroître la production, tandis que la proportion démographique élevée dans les villes et les cités favorise le perfectionnement formel et informel des compétences, permettant ainsi aux gens de trouver des emplois rémunérés, ce qui, à son tour, fournit des moyens de subsistance aux familles et des recettes au gouvernement , grâce à l'impôt.

3. Thèmes prioritaires du développement durable

Un rapide survol des documents de stratégie et de planification nationaux et sous-régionaux révèle que les pays et les groupements sous-régionaux ont adopté des stratégies et des plans pour relever les défis recensés. Le présent chapitre classe par catégories les priorités du développement durable définies dans les stratégies de réduction de la pauvreté en faveur du développement dans les pays et les CER de la sous-région. Outre celles identifiées par les pays dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté, les questions liées au développement durable fréquemment abordées par les organismes sous-régionaux/CER, ont été considérées comme des priorités qui sont classées en domaines thématiques.

3.1 Priorités nationales en matière de développement durable

Les priorités nationales de développement apparaissent dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, les plans nationaux de développement et les documents de vision à long terme. Une analyse menée sur les stratégies et les politiques nationales a identifié les priorités de développement durable suivantes :

- (a) *Réduction/élimination de la pauvreté* : Tous les pays ont considéré comme un objectif prioritaire la réduction de la pauvreté. Ils ont élaboré des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ou des visions nationales visant à guider les interventions de réduction de la pauvreté et le développement à long terme. Dans de nombreux pays, la transformation agricole, l'éducation, le renforcement des capacités, le développement des petites et moyennes entreprises, la transformation rurale, entre autres, ont été identifiés comme les principales interventions en vue d'éradiquer la pauvreté.
- (b) *Développement des infrastructures* : De nombreux pays considèrent qu'il s'agit d'une base pour accroître l'investissement. Les infrastructures comprennent notamment les routes, les chemins de fer, les écoles et les hôpitaux. Le développement des infrastructures dans de nombreux programmes nationaux a été étendu au développement des zones rurales, où la majorité de la population vit et pratique l'agriculture de subsistance. L'infrastructure constitue une base pour développer tous les secteurs et relever des défis tels que l'accès aux marchés.
- (c) *Énergie* : De nombreux pays considèrent l'énergie comme étant une priorité pour le développement durable. L'énergie est jugée essentielle pour l'accélération de la croissance industrielle et de la transformation économique. La disponibilité de l'énergie attirerait des programmes d'investissement et accélérerait la croissance dans de nombreux secteurs.
- (d) *Paix, sécurité et bonne gouvernance* : Des pays ont indiqué que ce domaine devrait être promu par divers mécanismes, notamment l'amélioration des systèmes juridiques, la réduction de la corruption, la réconciliation, et le constitutionnalisme.
- (e) *Augmentation de l'investissement privé* : Les pays ont identifié le développement du secteur privé et du partenariat public-privé comme une priorité car cela permettrait de stimuler la croissance industrielle.
- (f) *Santé* : L'amélioration de la santé pour tous les groupes de personnes vivant en Afrique de l'Est, est une priorité. Une attention particulière est accordée aux taux de mortalité maternelle, aux taux d'incidence du VIH/sida et aux mesures de planification familiale. Des stratégies ont également été élaborées pour lutter efficacement contre les maladies non transmissibles qui causent de nombreux décès.

- (g) *Gestion rationnelle de l'environnement* : Cette priorité figure en bonne place dans les stratégies de développement des pays. Dans des pays comme le Rwanda, la gestion de l'environnement est traitée en tant que question intersectorielle. Divers mécanismes de protection de l'environnement ont été conçus et mis en œuvre. Presque tous les pays ont formulé des programmes d'adaptation nationaux visant à guider la définition des besoins en ressources dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Des mécanismes ont été identifiés pour réduire les émissions de carbone et les taux de pollution. Par exemple, au Kenya, les véhicules importés ne doivent pas avoir plus de cinq ans d'âge, à compter de la date de leur fabrication.

3.2 Priorités sous-régionales en matière de développement durable

Les priorités sous-régionales en matière de développement durable proviennent de divers documents sous-régionaux et régionaux axés sur le développement durable en Afrique de l'Est et sur le continent, avec des répercussions pour la sous-région. Les documents sous-régionaux examinés comprennent ceux de la CAE, du COMESA et de l'IGAD, tandis que les documents régionaux proviennent de la CEA et d'autres organismes des Nations Unies et de la Banque mondiale. Les priorités sous-régionales ont été réparties selon les domaines économique, social et environnemental.

3.2.1 Priorités économiques

- (a) *Croissance économique forte et soutenue* : L'action prioritaire de la sous-région est d'accélérer le rythme de croissance économique par des améliorations dans certains secteurs tels que le secteur des services, la transformation de l'agriculture, le développement du commerce et des exportations, la promotion de l'investissement privé, et la transformation des petites et moyennes entreprises en vue d'assurer la stabilité économique et l'égalité.
- (b) *Développement des infrastructures* : La sous-région accorde la priorité au développement des infrastructures en tant que socle fondamental de la transformation économique des pays membres. La collaboration sous-régionale et les liens entre les infrastructures transfrontalières offrent des perspectives de développement des infrastructures. L'accent devrait être mis sur les routes, les chemins de fer et les liaisons transfrontalières qui permettraient d'accélérer la croissance dans d'autres secteurs comme la santé, l'agriculture, le commerce, la fabrication et la transformation.
- (c) *Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle* : La production alimentaire durable est une priorité dans la sous-région. Des mécanismes mettant l'accent sur la production accrue de grains et de céréales ont été définis dans des rapports sous-régionaux et régionaux. Ceux-ci mentionnent aussi le développement de l'application durable des engrais, la mécanisation agricole et l'irrigation dans les pays frappés par la sécheresse.
- (d) *Lutte contre le chômage* : La sous-région reconnaît la prévalence des taux de chômage élevés et met l'accent sur la création d'emplois, surtout pour les jeunes, grâce à l'accroissement des investissements privés, la diversification hors du secteur agricole pour s'orienter vers d'autres secteurs, et le développement des activités non agricoles. Les efforts déployés pour augmenter les opportunités d'emploi pour les jeunes, sont notamment la mise en place de systèmes de prêts bancaires visant à attirer les jeunes vers le travail autonome. Les initiatives visant à combattre le chômage devraient tenir compte de la parité hommes-femmes. Les inégalités entre les hommes et les femmes devraient être abordées davantage à travers l'égalité des droits et des chances. L'égalité des chances dans l'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité, devraient faire partie des priorités inscrites dans les programmes de développement nationaux de la sous-région.

3.2.2 Priorités sociales

- (a) *Éradication de la pauvreté* : Divers programmes ont été élaborés pour tenter d'éradiquer la pauvreté et réduire le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollars par jour. Des programmes ont été conçus pour étendre les infrastructures et les services sociaux dans les régions rurales à la majorité de la population.
- (b) *Lutte contre les maladies et amélioration de la santé* : L'examen des questions liées à la santé, plus précisément le VIH/sida, la santé reproductive, l'incidence du paludisme et les maladies non transmissibles, s'inscrit dans les actions prioritaires de la sous-région. À cause des effets négatifs qu'ont les problèmes de santé sur d'autres secteurs comme l'agriculture et la fabrication, la santé constitue une priorité dans la sous-région. Les politiques et les programmes de santé mettent l'accent sur la réduction de l'incidence du paludisme et d'autres maladies.
- (c) *Éducation et développement des compétences* : L'éducation et le développement des compétences sont devenus des priorités dans l'optique de réduction des taux d'analphabétisme élevés dans la sous-région. L'accent est mis sur l'éducation des créateurs d'emplois par la formation professionnelle au lieu d'éduquer les demandeurs d'emploi. Il y a aussi le renforcement des capacités afin de fournir les compétences nécessaires pour la transformation des indicateurs et des résultats en matière d'emploi. Grâce à la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF), des programmes ont été mis en place pour améliorer l'efficacité.

3.2.3 Priorités environnementales

- (a) *Gestion durable des terres* : La sous-région considère la gestion durable des terres comme une priorité pour la réalisation du développement durable. Divers programmes et politiques ont été conçus pour assurer une gestion efficace et une bonne productivité des terres. L'augmentation du reboisement et des terrasses ainsi que la lutte contre l'érosion sont quelques-uns des programmes mis en œuvre actuellement pour résoudre les problèmes de gestion des terres dans la sous-région.
- (b) *Accès à l'eau et gestion durable des ressources en eau* : La gestion des ressources en eau a été retenue comme projet prioritaire. La sous-région a aussi accordé la priorité à l'approvisionnement en eau potable de la population, surtout de celle vivant dans les zones rurales.
- (c) *Adaptation au changement climatique et réduction des risques de catastrophes naturelles* : Les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des catastrophes naturelles ont été désignées comme prioritaires. Des mécanismes ont été mis en place pour gérer les bassins versants, et lutter contre les inondations et d'autres catastrophes, en particulier dans les zones sujettes aux catastrophes.

Pour résumer, les priorités sous-régionales en matière de développement durable sont les suivantes :

(i) Réaliser une croissance durable et inclusive et la transformation économique

L'objectif est de remédier aux niveaux élevés de pauvreté dans tous les pays de la sous-région. Les interventions prioritaires comprennent la réduction de la pauvreté globale, la promotion de la sécurité alimentaire et l'augmentation de la production agricole, la gestion rationnelle des ressources naturelles, l'appui au développement du secteur privé, l'intégration régionale et le développement durable des infrastructures, y compris l'approvisionnement énergétique et le transport.

(ii) Avoir une population en bonne santé et productive

Cela implique notamment de remédier aux taux élevés de croissance démographique, à l'urbanisation rapide et non planifiée, aux mauvaises conditions sanitaires, aux taux de chômage élevés, surtout chez les

jeunes, à la mauvaise santé et à la prévalence de maladies telles que le VIH et le paludisme, aux niveaux élevés d'analphabétisme, aux inégalités entre les hommes et les femmes, et au manque de protection sociale. Ainsi, les interventions prioritaires en matière de développement durable comprennent l'amélioration de l'accès aux services de santé ; l'amélioration de la qualité de l'éducation ; la promotion de l'égalité des sexes et de l'équité en autonomisant davantage les femmes ; la réduction de l'incidence du VIH/sida et des maladies non transmissibles ; l'élargissement de la couverture de la sécurité sociale ; et la transformation des zones rurales.

(iii) Parvenir à une utilisation efficace des ressources naturelles et mettre fin à la dégradation de l'environnement

Cela comprend l'amélioration de la productivité et de l'intégrité de l'environnement en remédiant, entre autres choses, aux mauvaises conditions sanitaires, à l'approvisionnement en eau insalubre, aux effets négatifs du changement climatique, notamment la sécheresse et les inondations, à la pollution de l'air et à la gestion des produits chimiques, aux problèmes de désertification, et aux sources d'énergie peu fiables.

Le tableau 13 résume les domaines thématiques et les actions prioritaires en matière de développement durable.

**Tableau 13
Thèmes du développement durable et actions prioritaires**

Thèmes du développement durable	Actions prioritaires
<p>1. Croissance inclusive durable et transformation économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveaux élevés de pauvreté • Insécurité alimentaire • Taux de chômage • Infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la pauvreté et garantir la sécurité alimentaire • Réduire le chômage et créer des emplois • Développer les infrastructures, y compris celles de l'énergie, de l'eau, du transport et de l'assainissement.
<p>2. Avoir une population en bonne santé et productive</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveaux élevés d'analphabétisme • Problèmes de santé • Manque d'accès aux services de santé • Forte croissance démographique • Faibles niveaux de sécurité et de stabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la paix durable, la sécurité et la stabilité • Améliorer l'accès aux services de santé • Améliorer la qualité de l'éducation et des établissements d'enseignement, y compris l'enseignement professionnel, technique, et l'éducation des adultes • Promouvoir la parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes • Réduire les taux de croissance de la population
<p>3. Utiliser efficacement les ressources naturelles et mettre fin à la dégradation de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impacts négatifs du changement climatique • Eau insalubre et mauvaises conditions sanitaires • Dégradation des sols et désertification • Taux élevés de déforestation 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets • Assurer une bonne gestion des ressources naturelles et environnementales • Gérer la réduction des risques de catastrophes naturelles

4. Buts, objectifs et indicateurs en matière de développement durable

Ce chapitre est consacré aux objectifs de développement durable, aux cibles et aux indicateurs découlant de l'analyse des questions prioritaires en matière de développement dans la sous-région. L'analyse des questions liées au développement montre que la pauvreté reste un défi majeur et que sa réduction fournirait une base solide pour le développement de la sous-région. Cependant, la pauvreté ne pourra être éradiquée que si certaines questions prioritaires sont abordées.

Le tableau 14 présente sept ODD assortis de leurs objectifs et indicateurs, lesquels couvrent un éventail de priorités économiques, sociales et environnementales en Afrique de l'Est. Le délai proposé pour la réalisation de ces objectifs est de 15 ans, soit d'ici 2030.

Tableau 14

Buts, objectifs et indicateurs proposés en matière de développement durable pour la sous-région de l'Afrique de l'Est

Objectifs et cibles	Indicateurs de suivi des progrès
Transformation économique	
Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté	
Cible 1 : Éliminer la pauvreté parmi les personnes vivant avec moins de 1,25 dollar USD par jour (seuil de pauvreté défini au niveau national) d'ici 2030	1.1 Nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar USD par jour/seuil de pauvreté national 1.2 Pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 dollar USD par jour/seuil de pauvreté national
Objectif 2 : Assurer la sécurité alimentaire et une offre alimentaire durable	
Cible 2 : Réduire de 50 % les importations alimentaires d'ici 2030	2.1 Quantité de produits alimentaires importés en tant que pourcentage dans l'approvisionnement alimentaire total
Cible 3 : Éradiquer la faim parmi la proportion de la population qui souffre de la faim, d'ici 2030	2.1.1 Proportion de la population consommant moins que le niveau minimum requis d'énergie alimentaire 2.1.2 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans
Cible 4 : Réduire de 80 % le nombre de personnes dont le régime alimentaire est déséquilibré d'ici 2030.	4.1 Statut nutritionnel (apports en calories par personne)

Objectifs et cibles	Indicateurs de suivi des progrès
Objectif 3 : Réduire le taux de chômage	
Cible 5 : Augmenter l'investissement privé de 5 % d'ici 2030 pour stimuler les possibilités d'emploi	5.1 Investissement privé en pourcentage du PIB
Cible 6 : Augmenter les emplois de qualité de 10 % d'ici 2030	6.1 Moyenne annuelle des salaires 6.2 Durée de l'emploi 6.3 Moyenne des heures habituelles de travail 6.4 Pourcentage d'employés victimes d'accidents du travail
Cible 7 : Accroître la diversification de 10 % en y incluant plus d'emplois qui requièrent des compétences techniques d'ici 2030	7.1 Pourcentage de postes exigeant des compétences 7.2 Contribution du secteur au PIB 7.3 Pourcentage d'employés qui reçoivent une formation professionnelle
Cible 8 : Réduire de plus de moitié, le taux de chômage chez les jeunes et les diplômés d'ici 2030	8.1 Taux de chômage chez les jeunes et les diplômés 8.2 Ratio emploi/population
Cible 9 : Améliorer l'accessibilité aux prestations de protection sociale de plus de 30 % d'ici 2030	9.1 Couverture de protection sociale Taux de criminalité
Objectif 4 : Augmenter et améliorer les infrastructures existantes	
Cible 10 : Améliorer les infrastructures nationales et transfrontalières (routes, voies ferrées et aéroports) de 20 % d'ici 2030	10.1 Nombre de connexions entre les villes 10.2 Densité totale du réseau routier 10.3 Pourcentage total du réseau routier bitumé 10.4 Nombre de morts et de blessés sur la route 10.5 Voies ferrées (parcours total en km) 10.6 Coût du temps passé dans les embouteillages urbains
Cible 11 : Réduire de 20 % la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'électricité d'ici 2030	11.1 Pourcentage de la population mondiale ayant accès à l'électricité. 11.1 Proportion de la population ayant accès à un point d'eau amélioré
Cible 12 : Donner plein accès aux sources améliorées d'eau potable et aux installations sanitaires d'ici 2030	11.2 Proportion de la population ayant accès à des services d'assainissement améliorés
Cible 13 : Accroître les investissements dans les infrastructures en eau pour améliorer l'accès à l'eau potable de 10 % d'ici 2030	13.1 Investissements annuels dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement

Objectifs et cibles	Indicateurs de suivi des progrès
Besoins sociaux	
Objectif 5 : Améliorer l'accès aux services de santé	
Cible 14 : Rendre universel l'accès aux services de santé de qualité et réduire de moitié le taux des infections paludiques et d'autres maladies d'ici 2030	14.1 Proportion de la population ayant accès aux services de santé 14.2 Ratio médecin/patients 14.3 Taux des infections paludiques
Cible 15 : Réduire de moitié le taux de VIH/sida d'ici 2030	15.1 Taux de prévalence du VIH/sida
Cible 16 : Accroître de 20 % l'accès aux ARV d'ici 2030	16.1 Pourcentage de personnes vivant avec le VIH/sida qui ont accès aux ARV.
Cible 17 : Faire reculer la mortalité infantile de moitié d'ici 2030	17.1 Taux de mortalité infantile
Cible 18 : Faire reculer la mortalité maternelle de trois-quarts d'ici 2030	18.1 Taux de mortalité maternelle 18.2 Proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié
Cible 19 : Assurer l'accès universel à la santé reproductive et réduire les besoins non satisfaits en planification familiale à moins de 10 %	19.1 Proportion des besoins non satisfaits en planification familiale 19.2 Taux d'utilisation de la contraception 19.3 Taux de natalité parmi les adolescentes 19.4 Couverture des soins prénatals
Objectif 6 : Améliorer les établissements d'enseignement	
Cible 20 : Assurer un enseignement secondaire universel pour les filles et les garçons et augmenter le taux de scolarisation de 20 % d'ici 2030	20.1 Taux net de scolarisation pour le niveau secondaire 20.2 Taux d'abandon au niveau du primaire
Cible 21 : Augmenter le nombre d'institutions d'enseignement de 20 % d'ici 2030	21.1 Ratio élève/facilité (salle de classe, toilettes, ordinateur)
Cible 22 : Augmenter le nombre d'enseignements techniques et professionnels de 10 % d'ici 2030	22.1 Nombre d'établissements d'enseignement technique construits en une année

Objectifs et cibles	Indicateurs de suivi des progrès
Protection environnementale	
Objectif 7 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources naturelles et inverser la dégradation de l'environnement	
Cible 23 : Veiller à l'intégration des principes du développement durable dans les politiques, stratégies et plans nationaux de développement	23.1 Politiques et stratégies de développement nationales intégrant de manière équilibrée les dimensions économique, sociale et environnementale dans les politiques, plans et programmes de développement.
Cible 24 : Réduire de moitié la déforestation et la dégradation des forêts entre 2015 et 2030	24.1 Proportion des terres boisées (%)
Cible 25 : Réduire de moitié la pollution des eaux et assurer la gestion durable des terres d'ici 2030	25.1 Intégration de la gestion durable des terres et des eaux dans les stratégies de développement 25.2 Taux de désertification 25.3 Niveaux de décharge des principaux polluants dans l'eau 25.4 Taux de dégradation des terres et des sols
Cible 26 : Réduire de moitié la pollution atmosphérique d'ici 2030	26.1 Concentrations ambiantes des principaux polluants atmosphériques dans les zones urbaines et rurales
Cible 27 : Améliorer l'accès aux sources d'énergie renouvelables de 10 % d'ici 2030	27.1 Proportion de la population ayant accès aux énergies renouvelables 27.2 Proportion de la population qui dépend de la biomasse
Cible 28 : D'ici 2030, assurer une gestion et une exploitation des ressources naturelles de manière durable, légale, et en adoptant des approches écosystémiques	28.1 Pourcentage des écosystèmes détériorés qui sont remis en état 28.2 Existence et mise en application efficace de politiques, plans, lois, réglementations et normes en vue de la protection et de la gestion de l'environnement
Cible 29 : Réduire les émissions de gaz de 10 % d'ici 2030	29.1 Emissions de dioxyde de carbone par habitant
Cible 30 : Améliorer la résilience au changement climatique d'ici 2030 en intégrant des mesures d'adaptation et d'atténuation dans les politiques et programmes de développement et les projets d'investissement	30.1 Intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation dans les politiques et programmes de développement et les projets d'investissement

En vue d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, la bonne gouvernance et des institutions solides sont essentielles non seulement pour éliminer la pauvreté, mais aussi pour promouvoir le développement global durable.

Il convient donc de mettre en place des **mécanismes institutionnels** visant à surveiller et évaluer dans quelle mesure les principes et les valeurs sont respectés dans le domaine du **développement durable**. Il faudra à cet effet :

- (i) La création de mécanismes nationaux multipartites à des fins de suivi ;
- (ii) Une large participation des parties prenantes, aussi bien des secteurs public et privé, que des organisations de la société civile ;
- (iii) La création de communautés de pratique ;
- (iv) La réduction des inégalités entre les hommes et les femmes ;
- (v) La promotion de la paix et la résolution des conflits entre les pays.

5. Conclusion et recommandations

5.1 Conclusion

Au cours des dernières années, la croissance économique dans la sous-région a été importante, et un certain nombre de pays se sont donné comme objectif de devenir des pays à revenu intermédiaire d'ici 20 ans. Malgré les progrès réalisés, la sous-région est confrontée à un certain nombre de défis.

L'incidence de la pauvreté et des inégalités dans la sous-région reste élevée. Le taux de chômage et de sous-emploi dans la sous-région est également élevé. La sous-région de l'Afrique de l'Est est donc reléguée en bas de la liste en termes d'indice de développement humain par rapport aux autres sous-régions en Afrique. Qui plus est, l'Afrique de l'Est détient l'un des taux de fécondité les plus élevés en Afrique, résultant en un accroissement démographique rapide et entraînant des pressions accrues sur les services sociaux et les ressources naturelles.

La sous-région est également confrontée au défi de la sécurité alimentaire pour tous. La nourriture est insuffisante, tant en quantité qu'en qualité. Afin d'inverser cette tendance, les agriculteurs ont besoin entre autres, d'une aide pour accéder aux technologies appropriées pour améliorer la productivité agricole. Les infrastructures, notamment les réseaux routiers et ferroviaires, doivent être développées et améliorées pour faciliter la circulation et l'échange de produits alimentaires.

Les ressources environnementales, qui sous-tendent la croissance économique durable et le bien-être dans la sous-région, sont menacées. La dégradation et la perte des forêts et de la biodiversité sont généralisées, et peuvent être attribuées à une forte pression démographique, compte tenu du rôle prédominant des ressources naturelles dans la réduction de la pauvreté, l'agriculture et les sources énergétiques de la sous-région. Par exemple entre 1990 et 2010, les zones boisées de la sous-région ont diminué de plus de 22 millions d'hectares, et on s'attend à ce que la déforestation se poursuive à mesure que la population augmente. La dégradation de l'environnement entrave la productivité et la production agricoles et ses conséquences sont de mauvaises conditions d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Cette tendance négative est aggravée par le changement climatique.

Le rapport a défini et analysé les priorités sociales, économiques et environnementales qu'il convient de poursuivre afin d'atteindre les objectifs de développement nationaux et sous-régionaux et réaliser un développement global durable. Ces priorités ont été traduites en objectifs et cibles spécifiques de développement durable et assortis d'indicateurs, qui ont pour but d'inspirer des interventions bien centrées et accélérées afin de promouvoir le développement durable dans la sous-région. À cette fin, le rapport reconnaît également l'impératif d'une bonne gouvernance et d'institutions solides.

5.2 Recommandations

Pour que les buts et objectifs proposés se traduisent en résultats concrets en termes de développement durable, les interventions suivantes sont recommandées. Les pays devraient :

- (i) S'engager à affecter une part accrue des ressources financières publiques au développement durable ;
- (ii) Intégrer le développement durable dans les politiques, stratégies et programmes de développement sous-régionaux et nationaux. Cela impliquerait la mise en place de mécanismes pour assurer l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable ;

- (iii) Mettre en place des plates-formes pour permettre le partage de données d'expérience et la transposition à plus grande échelle des meilleures pratiques, des facteurs de réussite et des défis, et prendre les mesures appropriées pour accélérer la mise en œuvre ;

(d) Corrigé à partir d'ici

- (iv) Renforcer les mécanismes afin de permettre la mobilisation et la participation effective des acteurs infranationaux et des communautés locales dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques, plans, programmes et activités de développement durable ;
- (v) Renforcer l'éducation formelle et non formelle ainsi que les campagnes de sensibilisation au développement durable, notamment parmi les parties prenantes au niveau local, afin d'améliorer la mise en œuvre des programmes et des actions de développement durable et de permettre leur intégration dans la législation nationale;
- (vi) Créer des centres de développement durable, y compris des instituts de formation, où les différents acteurs pourront acquérir et échanger des connaissances et des compétences en matière de développement durable ;
- (vii) Mettre en place et promouvoir des mesures politiques et des programmes d'incitation pour permettre au secteur privé de participer activement au développement durable et de s'acquitter de ses responsabilités sociales dans le cadre du programme de développement durable ;
- (viii) Promouvoir la bonne gouvernance et renforcer les institutions qui soutiennent le développement durable aux niveaux sous-régional et national; et
- (ix) Renforcer la coordination et la collaboration entre les diverses organisations au sein et en dehors de la sous-région afin d'harmoniser les interventions, favoriser l'échange des meilleures pratiques et l'acquisition du savoir-faire nécessaire, notamment les technologies qui privilégient le développement durable.

Références bibliographiques

- Fondation africaine pour le renforcement des capacités (2008). *A survey of the capacity needs of Africa's regional economic communities*.
- Indicateurs de capacités en Afrique (2012). Renforcement des capacités pour la transformation agricole et la sécurité alimentaire, Harare.
- Banque africaine de développement (2011). Afrique de l'Est - Document de stratégie d'intégration régionale, 2011-2015.
- _____ (2013). Document de stratégie pays, RDC. Forum pour le développement de l'Afrique. 2012. La terre et l'avenir du développement de l'Afrique : Gérer les risques et les perspectives en matière d'investissements fonciers à grande échelle, Document de travail N°2.
- Fonds africain de développement (2012). Programme de résilience à la sécheresse et de développement des moyens de subsistance durable dans les pays de la Corne de l'Afrique - Phase I. Rapport d'évaluation du projet.
- Banque africaine de développement / Organisation de coopération et de développement économiques. « Burundi, Perspectives économiques en Afrique 2012 ».
- Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, PNUD, et Commission économique pour l'Afrique. 2012. « Burundi, Perspectives économiques en Afrique 2012 ».
- Burundi, Ministère du plan et du développement communal (2011). Vision Burundi 2025.
- Coast Development Authority et al...;(1996). *Towards Integrated Management and Sustainable Development of Kenya's Coast*.
- Coughenour, M.B. et J.E. Ellis (1993). *Climate and landscape control of woody vegetation in a dry tropical ecosystem, Turkana District, Kenya*. *Journal of Biogeography* 20: 283-398.
- Communauté de l'Afrique de l'Est (2006). Stratégie de développement de l'EAC, (2006-2010).
- _____ (2009). *EAC Climate Change Policy Summary*.
- _____ (2011a). Stratégie de développement de l'EAC (2011/12 – 2015/16). Août 2011. Arusha.
- _____ (2011b). *Facts and Figures-2010*. Disponible à l'adresse www.eac.int/statistics/
- Commission économique pour l'Afrique (2009). *The African Social Development Report: Placing social integration at the centre of Africa's development agenda*.
- _____ (2010). Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique.
- _____ (2011). Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20.
- _____ (2012a). Huitième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable et la réunion d'application régionale pour l'Afrique pour la Vingtième session de la Commission du développement durable.
- _____ (2012b). Exploiter le potentiel du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) pour améliorer la gouvernance des ressources en Afrique. Seizième réunion du Comité intergouvernemental des experts (ICE). 13-17 février 2012, Dar es Salaam, Tanzanie. CEA, Addis Ababa, Ethiopie.
- _____ (2012c). Principaux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Implications pour l'Afrique.
- _____ (2012d). Document final de la Réunion régionale d'application pour l'Afrique pour la vingtième session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable.

- _____ (2012e). *Sustaining Economic Growth and Development in Turbulent Times*. Progrès accomplis sur les conditions macro-économiques et sociales en Afrique de l'Est 2011-2012. CEA, Addis Ababa, Éthiopie.
- _____ (2012f). Progrès accomplis sur les conditions macro-économiques et sociales en Afrique de l'Est.
- _____ (2013a). Rapport économique sur l'Afrique 2013 : Tirer le plus grand profit des produits de base africains: l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique, Addis Ababa, Éthiopie.
- _____ (2013b). Améliorer l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique en Afrique de l'Est. Etudes de cas dans la sous-région de l'Afrique de l'Est. Projet de rapport documentaire pour la 17^e réunion de l'ICE (section 4) (Non publié).
- Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement et Union africaine (2010). Politiques foncières en Afrique: un cadre pour le renforcement des droits fonciers, l'amélioration de la productivité et des conditions d'existence.
- Ellis J. et K. Galvin (1994). *Climate patterns and land-use practices in the dry zones of Africa*. *BioScience* 44(5): 340-349.
- Ellis J.E. et autres (1987). *Pastoralism and Drought in Turkana District, Kenya*. Report to NORAD, Nairobi. 295 pp.
- Éthiopie, Ministère des finances et du développement économique (2010). *Growth and Transformation Plan (GTP) 2010/2011-2011-2015*.
- Communauté européenne (2013). Document de stratégie des Seychelles et Programme indicatif national 2009-2013.
- Galvin, K.A. et autres. (2001). *Impacts of climate variability on East African pastoralists: Linking social science and remote sensing*. *Climate Research* 19:161-172.
- _____ (2002). *Compatibility of pastoralism and conservation? A test case using integrated assessment in the Ngorongoro Conservation Area, Tanzanie*. In: Chatty D & M. Colester (eds.), *Displacement, Forced Settlement and Conservation*, Berghahn, Oxford. Fonds pour l'environnement mondial.
- (2008). *Integrated Ecological Planning and Sustainable Land Management in Coastal Ecosystems in the Comoros, Union des Comores*.
- Hirabe, N. O. (2009). *Globalization and the challenge of urban development in Uganda: Implications on Land Use Planning in Kampala*. Thèse. Université de la Colombie-Britannique. Fonds international pour le développement agricole. (2011). Rapport annuel, 2010. IFAD. Rome, Italie.
- Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (2001). *Development pathways and land management in Uganda: causes and implications*. *Environment and Production Technology division* Document de réflexion N°85. Disponible à l'adresse www.ifpri.org/sites/default/files/publications/eptdp85.pdf
- Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, *Welthungerhilfe, and Concern Worldwide* (2012). Indice de la faim dans le monde 2012, Relever le défi de la faim : assurer une sécurité alimentaire durable dans un monde sous contraintes en eau, en énergies et en terres. Washington DC, Dublin.
- Fonds monétaire international (2009). Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, Djibouti.
- _____ (2010). Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, Union des Comores, mars 2008.
- Kantz, Carola, J.R. Siegel et K. Bimesdorfer (2012). *Driving green jobs through rural renewable energy systems*. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

- Lindemann, S. (2004). *Madagascar Case Study. Analysis of National Strategies for Sustainable Development*, juin 2004, disponible à l'adresse:
http://www.iisd.org/pdf/2004/measure_sdsip_madagascar.pdf
- McIntyre B.D. et autres (2009). *Agriculture at a Crossroads. International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development (IAASD)*, Washington, DC: Island Press.
- Osman-Elasha, B. (2006). *Environmental Strategies to Increase Human Resilience to Climate Change: Lessons for Eastern and Northern Africa*. The International START Secretariat, Washington DC.
- Osman-Elasha, B. et autres (2006). *Adaptation strategies to increase human resilience against climate variability and change: Lessons from the arid regions of the Sudan* – Document de travail No. 24 de l'AIACC.
- Rwanda. Ministère des finances et de la planification économique (2000). *Vision Rwanda 2020*.
_____ Non daté. *Environmental Sustainability in Rwanda's Economic Development and Poverty Eradication Strategies: Towards Mainstreaming Environment in the EDPRS*. Disponible à l'adresse :
http://www.rema.gov.rw/rema_doc/pei/PRSP_I_Review_WWF.pdf
- Rwanda. Ministère des ressources et de l'environnement. (2013). *Rwanda's Green Growth Strategy*.
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2013). *Eastern Africa. Financial Planning for Biodiversity*.
- Shannon, R. (2012). *Emergency preparedness and disaster planning in Africa. Consultancy Africa Intelligence*.
- Seychelles (2012). *Préparations nationales pour la Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD), Rapport national, République des Seychelles, 2012*.
- Société pour le développement international, (2012). *The State of East Africa 2012: Deepening integration, intensifying challenges*. Colour Print Tanzania Limited. Dar es Salaam, Tanzanie.
- Soudan du Sud, (2011). *Plan de développement du Soudan du Sud 2011-2013*.
- Tadesse, W. (2013). *Overview of Ethiopia's Climate Resilience Economy Strategy. Presentation delivered during a joint AfDB-OECD workshop on enabling green growth in Africa, Lusaka, Zambie, 15-16 janvier 2013*.
- Ouganda, Autorité nationale pour la gestion de l'environnement (NEMA), (2012). *Rapport national sur les progrès de mise en œuvre du développement durable en Ouganda (projet)*.
- Royaume-Uni, Département pour le développement international, (2011a). *Plan opérationnel du DFID pour la République démocratique du Congo, 2011- 2015*.
_____ (2011b). *DFID Somalia Operational Plan, 2011- 2015*.
_____ (2011c). *DFID South Sudan Operational Plan, 2011 - 2015*.
_____ (2011d). *DFID Uganda, Operational Plan, 2011 - 2015*.
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)/Organisation mondiale de la santé (OMS), (2009). *Diarrhée : Pourquoi les enfants en meurent encore et ce que l'on peut faire*.
- Conférence des Nations unies sur le développement durable, (2012). *Progrès vers le développement durable en Afrique de l'Est*.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et Programme des Nations Unies pour le développement, (2012). *Sustainable Development in Kenya: Stocktaking in the run-up to Rio+20, Nairobi-Kenya, 2012*.
- Programme des Nations Unies pour le développement, (2012). *Africa Human Development Report: Towards a food secure future*. Programme des Nations unies pour le développement, Bureau régional pour l'Afrique (RBA).

- Programme des Nations Unies pour l'environnement, (2004). *Sustainable Development Priorities for Southeast Asia*.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), (2012). *Adult and Youth Literacy Rates*.
- Assemblée générale des Nations Unies, (2012). Apport initial du Secrétaire général pour le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable.
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance, (2011). Somalie – Programme de pays pour 2011-2015.
- Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, (2013). Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et du Programme d'action pour la Stratégie régionale africaine : réalisations, défis et domaines prioritaires jusqu'à la fin du CAH en 2015 et après 2015 – le Cadre d'action post - 2015 pour la PRC (CAH2). Le cas des sous-régions de l'IGAD et de la CAE.
- UN-SPIDER, (2013). Site web du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence. <http://www.un-spider.org/about-us/news/indian-ocean-islands-cooperate-establish-disaster-loss-databases>
- République-Unie de Tanzanie, (2010). Vision Tanzanie 2010-2025.
- _____ (2011). *Tanzania Five Year Development Plan 2011-2016*. President's Office, Planning Commission.
- États-Unis d'Amérique, *President's Emergency Plan for AIDS Relief (PEPFAR)*, (2012). *Burundi Operational Plan Report*.
- Banque mondiale (2012). Classement de la politique sur l'égalité des sexes.
2012. RNB par habitant, Méthode Atlas (Devise : USD)
- _____ (2012). Indicateurs du développement dans le monde, 2012. Banque mondiale. Washington DC. Disponible à l'adresse : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/6014> Licence : CC BY 3.0 IGO.
- _____ (2013). Données de comptes nationaux de la Banque mondiale, et données de comptes nationaux de l'OCDE : disponibles à l'adresse : <http://databank.worldbank.org/data/views/reports/tableview.aspx>
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987). *Our Common Future*. Oxford: Oxford University Press.
- Programme alimentaire mondial (2000). *Kenya's drought: No sign of any let up*. PAM, Rome, Italie ; Disponible à l'adresse www.wfp.org/newsroom/in_depth/Kenya.html
- Organisation mondiale de la santé (1964) Les polluants atmosphériques : rapport d'un comité d'experts de l'OMS. Organisation mondiale de la santé. Tech. Rep. Ser. 1964, N°271.
- _____ (2010). L'Annuaire de statistiques sanitaires mondiales.
- _____ (2011). Base de données de l'Observatoire mondial de la santé.
- Organisation mondiale de la santé et Programme des Nations Unies pour le développement, (2009). Situation en matière d'accès à l'énergie dans les pays en développement.

